



page 6

>> ACTUALITÉS
Plus belle ma ville

page 20

>> DOSSIER
Budget communal

page 35

>> JEUNESSE
Classe inclusive

Infos pratiqueswww.ville-romagnat.fr**MAIRIE**

Château de Bezance
20 avenue de la République
63540 Romagnat

✓ **Services administratifs**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 62 79 79 - accueil-mairie@ville-romagnat.fr

✓ **Services techniques**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 62 79 99 - service-technique@ville-romagnat.fr

✓ **Police municipale**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04 73 87 58 53 - police-municipale@ville-romagnat.fr

✓ **Service éducation – jeunesse**

du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Tél. 04 73 62 79 51 - portail.famille@ville-romagnat.fr

✓ **Service culture - sports - vie associative**

Tél. 04 73 62 79 98 - billetterie@ville-romagnat.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 rue des Fours à Chauz
63540 Romagnat
www.ville-romagnat.fr

✓ **Service social, repas à domicile, aide aux courses, accompagnement social, lieu information seniors**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi).

Tél. 04 73 62 63 00 - service-social@ville-romagnat.fr

✓ **Multi-accueil « Gribouille et Carapate »**

du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15

Tél. 04 73 62 60 14 - gribouille.carapate@ville-romagnat.fr

✓ **RAM (Relais d'assistants maternels)**

lundi de 12 h à 17 h, mardi de 12 h à 14 h,
vendredi de 11 h 30 à 13 h 30

Tél. 04 73 84 63 29 - 06 18 31 83 98

lea.bayle@ville-aubiere.fr

EHPAD LES TONNELLES

3 place François-Mitterrand
63540 ROMAGNAT

Tél. 04 73 62 73 20 - ehpad.lestonnelles@ville-romagnat.fr

Numéros d'urgence

✓ SAMU. Tél. 15

✓ Centre anti-poison Tél. 04 72 11 69 11

✓ Gendarmerie Tél. 17 - 04 73 62 60 64
cob.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

✓ Pompiers Tél. 18

✓ Toutes urgences (numéro européen) Tél. 112

✓ Dépannage électricité (ENEDIS) Tél. 09 726 750 63

✓ Dépannage gaz (GRDF) Tél. 0800 47 33 33

✓ Dépannage eau (SUEZ) Tél. 0977 401 135

Sommaire

>> LE MOT DU MAIRE.....	3
>> ACTUALITÉS.....	4
>> VOTRE VILLE.....	11
>> TRAVAUX.....	17
>> DOSSIER FINANCES.....	20
>> ENVIRONNEMENT.....	25
>> SOLIDARITÉ.....	31
>> JEUNESSE.....	33
>> CULTURE.....	38
>> RETOUR EN IMAGES.....	39
>> METROPOLE.....	40
>> PAGES ASSOCIATIVES.....	42
>> LIBRE EXPRESSION.....	50

Conseil municipal**MAIRE**

Laurent BRUNMUROL

ADJOINTS

Soizick BOUCHET, Jean FONTENILLE, Chantal LELIÈVRE,
Philippe CEYSSAT, Jacques LARDANS, Marie-Jeanne
GILBERT, Anne-Marie MOTA-DI TOMMASO

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Christiane DEMOUSTIER, Anthony DE SOUSA, Jean-
Louis CHAUVET, Hélène GAUTHIER-RASPAIL, Bertrand
ZANNA, Annette BRUGIERE, Thierry MICHEL, Christine
MENNUTI, Roland PETIT, Nathalie BARREIROS, Cédric
VAUCLARD, Cécile SCHEREPIN, Daniel RIEUTORD, Isabelle
BUGUELLOU-PHILIPPON, Franck FARINA, Monique
CHARTIER, Anthony FERRANDON, Delphine DUGAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS

Prenez rendez-vous avec les élus sur www.ville-romagnat.fr
(rubrique votre ville / instances municipales / élus) ou adressez-
vous à l'accueil de la mairie au 04 73 62 79 79.



« Nous avons choisi de maintenir un niveau important d'investissements »

Madame, Monsieur,
Chers Romagnatois,

Déjà un an que nous travaillons ardemment pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus. Une année de travail dans ce contexte si particulier qu'est la crise sanitaire, les élus que nous sommes, les services de la Ville de Romagnat, de la Métropole ont su s'adapter et repenser certains de leurs modes de fonctionnement. Soyez-en convaincu, tout est mis en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins en matière de service public.

Le virus continue de circuler de manière importante sur notre territoire. Plusieurs variants du coronavirus qualifiés de « préoccupants » circulent en France et nous imposent de nouvelles restrictions. Seule la vaccination de masse permettra de retrouver une vie normale. Romagnat a proposé ses infrastructures et ses moyens humains pour s'engager fortement dans la campagne de vaccination contre la Covid-19. Cette proposition n'a pas été retenue par les autorités de santé mais nous restons mobilisés, notamment pour accompagner ceux qui en ont besoin pour se déplacer.

Cette crise sanitaire a également un impact sur les finances de la commune, à la fois sur les comptes arrêtés en 2020 et sur le budget 2021. Le budget de fonctionnement a été plus compliqué à construire cette

année avec des dépenses supplémentaires et des recettes en diminution. Un exercice qui n'a pu se faire que grâce à la rigueur budgétaire appliquée durant les années antérieures.

Mais, malgré cela, nous avons choisi de maintenir un niveau important d'investissements à la fois pour :

- ✓ soutenir l'économie locale en cette période si difficile,
- ✓ doter notre ville d'infrastructures de qualité qui répondent aux enjeux de demain en terme de transition écologique et climatique, en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- ✓ améliorer les services publics proposés aux Romagnatois et permettre aux associations de notre territoire de se développer dans de meilleures conditions,
- ✓ profiter de taux d'emprunt relativement bas, afin de financer ces investissements avec le recours à l'emprunt pour un montant total de 3 000 000 € sur une durée de 20 ans au taux de 0,99 %.

Cette crise sanitaire nous oblige à penser différemment, à se réinterroger sur nos enjeux de demain. Croyons en l'avenir et ayons l'espoir de jours meilleurs. Relevons le défi ensemble !

Continuez à prendre soin de vous.

Laurent BRUNMUROL
Maire de Romagnat
Vice-Président de Clermont
Auvergne Métropole



Directeur de la Publication : Laurent Brunmurol, Maire - **Coordination** : Soizick Bouchet, Isabelle Buguellou-Philippon, Service communication
Comité de lecture : Laurent Brunmurol, Soizick Bouchet, Chantal Lelièvre, Anne-Marie Mota-di Tommaso, Christiane Demoustier, Isabelle Buguellou-Philippon, Maryse Roy, Anne-Marie Laydier - **Mise en page et impression** : SIC Impression - ZAC Champ Lamet - 4 rue André-Citroën - 63430 Pont-du-Château - **N°ISSN** : 1283 - 5080 - Tiré à 4400 exemplaires
En couverture : La cour de la mairie



COVID-19

En début d'année, le Maire a proposé au préfet du Puy-de-Dôme et au directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de mettre en place un lieu de vaccination à Romagnat. Malgré notre préparation, en lien avec les professionnels de santé de la commune, cette proposition n'a pas été retenue par les autorités sanitaires qui ont choisi d'ouvrir de grands centres de vaccination dans la Métropole, dont la Grande Halle d'Auvergne à Cournon.

Face à la troisième vague de l'épidémie de la Covid-19, un nouveau confinement s'est appliqué sur tout le territoire dès le 5 avril 2021 avec couvre-feu de 19 h à 6 h. Les gestes barrières sont toujours d'actualité. A Romagnat, dès le 6 avril, les crèches, écoles, centres de loisirs ont été fermés. Forts du premier confinement, les agents et les enseignants se sont rapidement organisés. L'accueil des enfants des personnels prioritaires a été mis en place dans les écoles Louise-Michel et Jacques-Prévert.

Les informations concernant la vaccination (personnes éligibles, coordonnées des centres de vaccination ouverts) sont disponibles sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins.

ZAC du Prat et de la Condamine : étude de faisabilité

En 2009, la municipalité d'alors a lancé des projets d'urbanisme pour aménager deux ZAC (zone d'aménagement concerté) dans les quartiers du Prat et de la Condamine. La première est située entre la rue des Vignes et la rue de Fontarlioux et la seconde rue de Chomontel et rue Pierre-et-Marie-Curie.

Des acquisitions foncières ont été réalisées ou seront finalisées dans les prochains mois pour permettre l'aménagement de logements.

Assemblia (fusion Logidôme et SEAu), titulaire de la concession d'aménagement, étudie la faisabilité et le calibrage de ces projets. Pour cela, des études géotechniques et un diagnostic archéologique seront réalisés prochainement.

Gestion de l'eau et des inondations : donnez votre avis

Jusqu'au 1^{er} septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, pour l'eau et les inondations.

Pour que les besoins en eau puissent satisfaire à la fois l'ensemble des usages et les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux...) et pour réduire la vulnérabilité aux inondations, il faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont vitaux pour adapter le territoire, au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité.

Pour y répondre, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) tracent les politiques publiques. Le Sdage détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.

Ces documents, en cours d'élaboration, seront adoptés début 2022 et mis en œuvre pour les années 2022 à



2027. Ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement.

Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr ou sur www.ville-romagnat.fr (rubrique votre ville/instances municipales/consultations en cours).

RENCONTRES CITOYENNES

Les élus de la majorité proposent des rencontres avec les Romagnatois, si les conditions sanitaires le permettent :

LE SAMEDI 5 JUIN

- ✓ Place du marché, Parc de Tocqueville à 9 h 30
- ✓ Place de Clémensat à 11 h

LE SAMEDI 12 JUIN

- ✓ Rue de Laubize à 9 h 30
- ✓ Rue Pierre-et-Marie-Curie – Chomontel à 11 h

LE SAMEDI 3 JUILLET

- ✓ Saulzet-le-Chaud, place de la Fontaine à 9 h 30
- ✓ Opme, dans la cour de l'ancienne école à 11 h

Animations de l'été et de la rentrée de septembre

Après une année blanche au niveau des animations de l'été, nous espérons pouvoir reprendre ces moments de lien social qui nous ont tant manqué.

Bien entendu, tout sera fonction des décisions gouvernementales et des règles de distanciation physique en vigueur. Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement les modes de communication municipale pour connaître les activités maintenues : site de la commune www.ville-romagnat.fr, panneaux lumineux.

- ✓ Les mercredis au Parc
- ✓ Feu d'artifice du 13 juillet
- ✓ Un été au ciné

Le Forum des Associations Romagnatoises devrait normalement se tenir le samedi 4 septembre de 9 h à 12 h 30 dans les allées du Parc de Tocqueville si la météo le permet ou à la salle Raynoird en cas d'intempéries.



Les mercredis au Parc en juillet 2019

+ clermont
auvergne
métropole

Déchetterie de Romagnat

La réouverture de la déchetterie de Romagnat est reportée à l'été 2021. L'entrée du site a d'ores et déjà été réaménagée avec la pose de deux colonnes de verre enterrées et d'un espace de stationnement pour effectuer le dépôt en toute sécurité. Cependant, certains travaux ont pris du retard à cause du confinement.

La rénovation se poursuit pour s'adapter à l'évolution des consignes de tri ainsi qu'à l'augmentation importante de la fréquentation.

Lors de la réouverture, des voies de circulation plus larges permettront une activité plus sécurisée entre les véhicules. Des zones de dépose des déchets sans quai faciliteront le vidage en toute sécurité et une zone de stockage optimisera les rotations et l'évacuation des bennes.

Pendant les travaux, les usagers sont invités à se rendre dans l'une des six autres déchetteries de la Métropole : Saint-Genès-Champanelle, Cournon/Lempdes, Les Gravanches, Blanzat, Gerzat ou Pont-du-Château.



NOUVEAU

SOPHROLOGUE

Alice Colomb

10 rue Enrico-Fermi - Tél : 06 59 49 64 27



Budget participatif #1 « Plus belle ma ville » Résultats du vote

490 votants

Si vous avez manqué les résultats du vote qui sont parus le 17 mars 2021, voici un rappel : les vainqueurs sont les deux projets arrivés en tête du classement puisque leurs coûts additionnés atteignent 40 000 €, somme qui était allouée pour ce dispositif.

CLASSEMENT DES PROJETS

- ✓ Aménager la deuxième tranche du parc de Tocqueville : 177 votes
- ✓ Réaménager le puy Giroux : 173 votes
- ✓ Planter une « mini-forêt » de Miyawaki : 156 votes
- ✓ Aménager l'espace nature de Chomontel : 132 votes
- ✓ Organiser une journée de la nature et troc de plantes : 115 votes
- ✓ Créer un skatepark : 114 votes
- ✓ Créer des abris de stationnement vélos : 109 votes
- ✓ Créer un jardin partagé à Opme : 90 votes
- ✓ Créer un parc d'activité à Opme : 85 votes
- ✓ Rénover le muret de Chomontel : 68 votes
- ✓ Embellir votre quartier : 43 votes
- ✓ Organiser une expo photo dédiée aux « minuscules » : 33 votes
- ✓ Dénommer les ronds-points : 28 votes

Le projet d'aménagement de la deuxième tranche du parc de Tocqueville a recueilli 177 voix.

Plusieurs idées ont déjà été proposées : bancs et espaces de repos, nouveaux arbres, parcours de santé ou encore kiosque à musique.

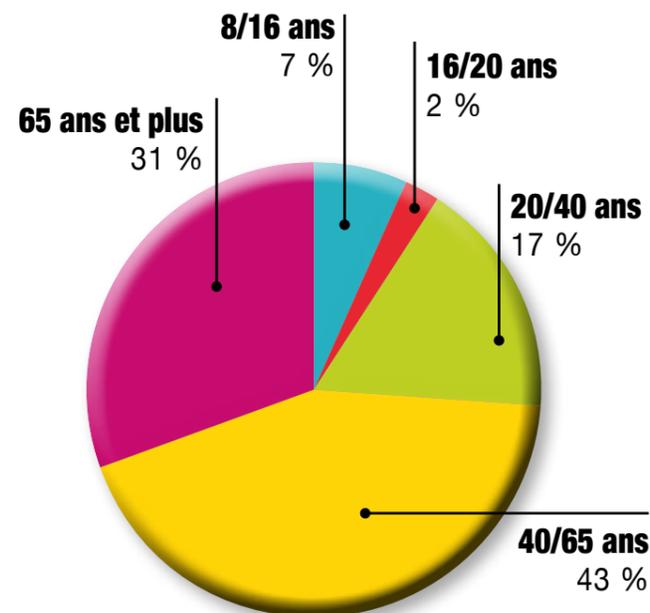
Le réaménagement du puy Giroux suit de très près le premier avec 173 voix. L'objectif sera de mettre en valeur et sécuriser ce site via différentes actions : création d'une table d'orientation, nouveaux espaces avec bancs en pierre, balisage des sentiers et disposition de chicane pour empêcher l'accès aux engins motorisés et tout en préservant la biodiversité du lieu.

Les lauréats, Pascal Boucheron, Pierrette Fontaine, Cécile Bonnigal et Stéphanie Moynault, travaillent maintenant à la concrétisation de leurs projets avec les services techniques et l'adjoint à l'environnement.

Le budget 2021 a déjà été voté : 40 000 € seront de nouveau affectés à la participation citoyenne pour la prochaine édition du budget participatif.

Dans l'optique d'améliorer cette démarche toute nouvelle, nous aimerions connaître votre avis ! Nous vous invitons à participer à l'évaluation du « Budget participatif #1 » en remplissant le questionnaire d'opinion proposé ci-contre. Vous pouvez nous le renvoyer par courrier ou en pièce jointe d'un mail à l'adresse jeparticipe@ville-romagnat.fr avant le 20 mai.

RÉPARTITION DES VOTANTS SELON LEUR ÂGE



Un printemps sous le signe de la mobilité

Entre réchauffement climatique et confinements, nos habitudes de déplacement sont aujourd'hui fortement remises en question.

Entre piétons ou cyclistes, habitués des transports en commun ou automobilistes, les modes de vie ne sont pas les mêmes, les attentes quant à l'aménagement de nos routes non plus.

Alors que faire pour y voir plus clair et investir ensemble pour l'avenir ?

Au cours du premier trimestre 2021, Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC ont lancé une première concertation sur la création de deux nouvelles lignes de bus. Une autre consultation est déjà annoncée pour 2022. Et la refonte complète du réseau devrait intervenir en 2026.

Il est donc important d'ouvrir également ce chantier pour notre commune.

Cette nouvelle démarche participative s'organise en trois temps :

- ✓ en avril, vous avez pu détailler vos pratiques quotidiennes grâce à un questionnaire dont les résultats sont visibles sur notre plateforme jeparticipe.ville-romagnat.fr

- ✓ En ce début du mois de mai, vous êtes invités à échanger en petits groupes sur l'un des quatre thèmes proposés : marche, vélo, bus ou voiture, de préférence sur la plateforme jeparticipe.ville-romagnat.fr. Mais vous pouvez aussi échanger avec un groupe d'amis ou de voisins, et envoyer directement votre contribution par mail à l'adresse jeparticipe@ville-romagnat.fr, ou tout simplement la déposer en mairie

- ✓ En juin, nous publierons la synthèse de ces différentes contributions et tenterons ensemble de définir quelques priorités.



Questionnaire d'opinion sur le budget participatif #1 « Plus belle ma ville »

Merci de renvoyer ce document par courrier à la mairie ou par mail à jeparticipe@ville-romagnat.fr avant le 20 mai 2021

1/ Connaissez-vous la démarche « Plus Belle Ma Ville » ? Oui Non

2/ Quand en avez-vous entendu parler pour la première fois ?

Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai

Par quel moyen ?

Panneaux lumineux Site de la mairie je participe.ville-romagnat.fr La Montagne Voisins/amis
 Bulletin municipal Document distribué dans les boîtes aux lettres

3/ Avez-vous eu envie de proposer une idée ? Oui Non

L'avez-vous fait ? Oui Non

Si non, qu'est-ce qui vous a freiné ?

.....
.....
.....

4/ Avez-vous pris connaissance des idées proposées lors du concours d'idées ?

Oui, j'ai tout lu en détail Oui mais seulement ce qui m'intéressait Non

Suite au verso ➔

C.vélo

C.vélo roule jusqu'à Romagnat !

La prochaine permanence de C.vélo aura lieu en mairie de Romagnat jeudi 22 juillet de 14 h 30 à 18 h 30.

Les agents C.vélo profiteront de cette demi-journée trimestrielle pour vous renseigner sur le vélo électrique, un mode de déplacement qui allie écologie, santé et efficacité.

Contact et réservations à l'agence C.vélo par téléphone au 04 73 92 65 08, par mail c.velo@velogik.com ou sur www.c-velo.fr.



Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique !

L'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les circulations douces est reconduite. Elle est étendue aux dispositifs permettant de transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique.

Cette aide de 100 euros est réservée aux habitants de Romagnat (une aide par foyer fiscal) et conditionnée au dépôt d'un dossier contenant notamment une facture et un certificat d'homologation.

Pour en bénéficier, un dossier doit être retiré en mairie, complété puis déposé avec l'ensemble des pièces demandées. Depuis la création de cette aide en 2019, 64 foyers en ont bénéficié. L'enveloppe budgétaire dédiée est passée de 2 000 euros en 2019 à 5 000 euros en 2021 et 50 dossiers pourront donc être instruits cette année.

Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site www.ville-romagnat.fr (rubrique Cadre de vie, urbanisme / développement durable).

Suite - Questionnaire d'opinion sur le budget participatif #1 « Plus belle ma ville »

5/ Avez-vous pris connaissance des projets soumis au vote ?

Oui, j'ai tout lu en détail Oui mais seulement ce qui m'intéressait Non

6/ Avez-vous pris part au vote ? Oui Non

Si oui, quels ont été vos critères pour voter ? Plusieurs réponses possibles

Intérêt pour le projet
 Montant des travaux
 Connaissance du/des porteur(s) de projet
 Autres.....

Avez-vous voté pour l'un des lauréats (aménagement du parc de Tocqueville et réaménagement du puy Giroux) ?

Oui Non

7/ Avez-vous envie de suivre la réalisation des projets lauréats ? Oui Non

8/ Savez-vous quel était le thème de cette année ? Oui Non*

Si oui, vous a-t-il intéressé ? Oui Non

Auriez-vous un thème à proposer pour l'année prochaine ?

* Les thèmes du concours d'idées 2020 : Tourisme vert, Loisirs et équipements de proximité, Places et jardins publics, Patrimoine.

Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Les 20 et 27 juin, auront lieu les scrutins pour élire les conseillers départementaux et régionaux.

Deux conseillers départementaux (et leurs suppléants) seront élus au scrutin majoritaire à deux tours dans le canton d'Aubière, qui regroupe les communes de Romagnat, Aubière et Pérignat-lès-Sarliève.

Pour les élections régionales, les listes paritaires sont composées de sections départementales. Les Puydômains éliront, au scrutin de liste proportionnel à deux tours, 19 conseillers régionaux.

Il conviendra donc de voter deux fois par bureau de vote : les bulletins de vote et urnes seront séparés.

Vérifier son inscription

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de Romagnat en ligne en utilisant le téléservice « Interroger sa situation électorale » : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687.

Si vous n'êtes pas inscrit à Romagnat, contacter le service des élections au 04 73 62 79 51.

Cartes électorales

Seuls les nouveaux électeurs (nouveaux inscrits et jeunes de 18 ans) recevront une carte électorale. Les électeurs n'ayant pas reçu leur carte électorale en 2019 (élections européennes) sont invités à contacter les services des élections au 04 73 62 79 51.

Où voter ?

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

- ✓ Bureaux 1 et 2 : Mairie de Romagnat
- ✓ Bureaux 3, 4, 5, 6 : école élémentaire Jacques-Prévert
- ✓ Bureau 7 : Maison pour tous à Opme
- ✓ Bureau 8 : Salle Boris-Vian à Saulzet-le-Chaud

En raison de l'application de règles sanitaires, les lieux de vote habituels et leur aménagement pourront être modifiés. Dans ce cas, les informations seront communiquées sur le site internet www.ville-romagnat.fr, par affichage en mairie et sur les lieux de vote.

Comment voter ?

Le vote a lieu dans le bureau de vote mentionné sur la carte électorale.

Une pièce d'identité est obligatoire, les principaux titres admis sont :

- ✓ carte nationale d'identité
- ✓ passeport
- ✓ carte vitale avec photographie
- ✓ carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- ✓ permis de conduire
- ✓ permis de chasser

Voter par procuration

Un électeur absent le jour du scrutin peut donner une procuration en se rendant dans une gendarmerie, un commissariat ou au tribunal d'instance avec une pièce d'identité. Aucun justificatif d'absence n'est exigé. Il désigne un mandataire qui le représentera le jour de l'élection. Celui-ci doit être inscrit sur la liste électorale de Romagnat (mais pas forcément dans le même bureau de

vote). Un même mandataire peut recevoir deux procurations.

Nouvelle procédure en ligne : il est recommandé de faire sa demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Sur cette demande, doivent être renseignés l'état civil du mandataire (nom de naissance, prénoms, adresse et date de naissance) et la durée de validité de la procuration.

Il faut ensuite se rendre à la gendarmerie avec le numéro de demande : la procuration sera validée et transmise à la mairie. Après contrôle, la mairie validera ou invalidera la demande (mandataire non inscrit, nombre de procurations par électeur atteint, etc.).

Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent compléter la demande de procuration à la gendarmerie.

Délai : pour tenir compte des délais d'acheminement postaux, il est conseillé d'établir sa procuration **le plus tôt possible et au plus tard le mercredi 9 juin 2021.**

Gendarmerie de Romagnat

Avenue Jean-Moulin – Tél. 04 73 62 60 64

Du lundi au samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le dimanche : de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Conciliation de justice : une nouvelle permanence

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 9 h à 12 h et sur rendez-vous, Nathalie van Hille, conciliatrice de justice, tiendra une permanence en mairie de Romagnat.

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend en matière civile. Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 euros ou lorsque la nature du litige l'impose. Recourir à la conciliation est rapide, gratuit, confidentiel et efficace : la moitié des conciliations réussissent.

Les conflits concernés : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage, litiges relevant du droit rural et litiges en matière prud'homale

Le déroulement de la conciliation

Toute personne peut saisir Nathalie van Hille en prenant rendez-vous par téléphone au 06 22 70 71 21 ou sur le site www.conciliateurs.fr. La conciliatrice de justice est une auxiliaire de justice assermentée et bénévole, nommée par ordonnance du premier président de la cour d'appel. Elle peut être saisie directement par l'une des parties ou par les deux parties.

Si un compromis est trouvé, elle peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

En cas d'échec, elle informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent : aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

**Renseignements : tél. 06 22 70 71 21
ou www.conciliateurs.fr.**

Bilan de la gendarmerie de Romagnat

La brigade de gendarmerie de Romagnat publie chaque année un bilan de son activité. Elle intervient dans douze communes : Romagnat, Saint-Genès-Champanelle, La Roche-Blanche, Aydat, Chanonat, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Saint-Saturnin, Saint-Sandoux, Olloix, Saulzet-le-Froid et Cournois.

En 2020, les gendarmes ont déploré six accidents corporels à l'origine d'un mort et de sept blessés.

429 crimes et délits, dont 72 cambriolages et 39 vols dans des véhicules, ont été commis.

Par rapport à l'année précédente, les atteintes aux biens et les cambriolages connaissent une forte diminution de respectivement 48,81 % et 45,32 %. La baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique est limitée à 6,85 % sur l'ensemble de la circonscription.

La gendarmerie mène également des actions de prévention pour lutter contre la délinquance routière : dépistage d'alcoolémie ou de stupéfiants, contrôle de vitesse, de véhicules ou de personnes. Ainsi, 972 infractions à la police routière ont été constatées dont 54 pour conduite en état d'ivresse, 16 pour conduite sous stupéfiants et 73 pour excès de vitesse. 22 permis de conduire ont été retirés.

Caserne de la gendarmerie de Romagnat

Le conseil municipal est favorable à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie. En effet, l'actuel bâtiment qui comprend les locaux professionnels et des logements a subi les épreuves du temps. La commune souhaite conserver durablement sur son territoire la présence d'une brigade de gendarmerie qui a un rôle important dans la prévention de la délinquance et dans le maintien de l'ordre.

Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, la brigade de gendarmerie ou la police municipale peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Ce service de sécurisation est mis en œuvre au bénéfice des personnes qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers ou une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation sont prévenus en cas de tentatives d'effraction ou de cambriolage.

Informés, les victimes et leurs proches sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de vous rendre, au minimum deux jours avant votre absence, soit auprès de la :

✓ Gendarmerie au 18 avenue Jean-Moulin, 63540 Romagnat – tél. 04 73 62 60 64

✓ Police municipale au 20 avenue de la République, Château de Bezance, 63540 Romagnat – tél. 04 73 87 58 53

Un formulaire est disponible sur www.interieur.gouv.fr ou auprès de la Police Municipale.

Si vous écourtez votre séjour, vous devez prévenir rapidement les services de gendarmerie ou de police municipale.



CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

- ✓ Informer votre entourage de votre départ (famille, ami, gardien, voisin...)
- ✓ Ne pas mentionner votre absence sur les réseaux sociaux
- ✓ Sécuriser votre domicile en fermant les fenêtres, volets tout en créant l'illusion d'une présence : programmateur de lumière ou ouverture des volets par une personne de confiance. Celle-ci pourra également relever votre courrier afin d'éviter que votre boîte aux lettres déborde. Le renvoi par les services postaux est possible également
- ✓ Prendre soin de mettre en lieu sûr vos biens (bijoux, carte de crédit, clés de voiture, papier d'identités...) et objets de valeurs après les avoir photographiés (coffre-fort ou endroits inhabituels) Ainsi l'action des cambrioleurs ne sera pas facilitée !

Un nouveau plan de stationnement à Romagnat

Suite aux travaux de la place François-Mitterrand, un nouveau plan de stationnement est applicable sur cette place et aux alentours.

Le stationnement reste gratuit mais il est réglementé par une zone bleue du lundi au samedi de 8 h à 19 h (sauf jours fériés).

La zone bleue augmente la rotation des véhicules pendant la journée et facilite l'accès aux commerces et aux services publics. Avant de quitter son véhicule, le conducteur doit apposer le disque de stationnement de manière visible et le régler sur son heure d'arrivée, afin que les forces de l'ordre puissent effectuer le contrôle. L'absence du disque ou le dépassement de la durée entraîne une verbalisation de 35 euros.

Pour s'adapter au mieux aux usages des Romagnatois, deux durées de stationnement ont été définies : 30 minutes et 2 heures.

Zone bleue de 30 minutes

- ✓ Parking du 8 Mai, côté commerces
- ✓ Avenue Gergovia : devant la boulangerie et la pharmacie
- ✓ Rue Maréchal-Foch : devant le restaurant
- ✓ Place du Terrail : devant la Poste

Zone bleue de 2 heures

- ✓ Parking du 8 Mai, côté avenue Jean-Jaurès
- ✓ Avenue Gergovia : contre-allée devant les commerces
- ✓ Avenue de la République entre l'avenue Gergovia et l'entrée du groupe scolaire Jacques-Prévert
- ✓ Place François-Mitterrand et avenue Gergovia : partie basse de la place

Une partie du stationnement de la place François-Mitterrand est réglementée par le Code de la route comme un stationnement ordinaire.

Parkings pour une durée supérieure à 2 heures

- ✓ rue Henri-Dunant, à l'arrière de la résidence Simone-Veil
- ✓ cour de la mairie
- ✓ avenue de la République, parking des enseignants du groupe scolaire Jacques-Prévert : du vendredi 17 h au dimanche 20 h et pendant les vacances scolaires



— Zone bleue 30 minutes
— Zone bleue 2 heures
P Parking

Petit patrimoine

La commune de Romagnat est riche d'un patrimoine vernaculaire composé de croix, de fontaines et de lavoirs. Certains sont facilement repérables, d'autres cachés ou parfois abandonnés aux affres de la nature...

Pour redonner vie à ce patrimoine et permettre aux habitants et promeneurs de le découvrir, un recensement a été réalisé par des agents de la commune en collaboration avec les élus. Ainsi, 28 croix, 12 fontaines et 6 lavoirs ont été identifiés aussi bien à Romagnat qu'à Saulzet-le-Chaud, Opme et Clémensat.



Au mois de juin, seront mis en ligne sur le site internet de la commune :

- ✓ une cartographie indiquant leur emplacement précis
- ✓ un descriptif historique de chacun des éléments répertoriés.

Depuis quelques années, la municipalité a engagé des travaux pour nettoyer et sauvegarder cet héritage du passé. Ce recensement exhaustif sera un outil précieux pour continuer, dans les prochaines années, les travaux d'entretien, de restauration ou de remise en eau des fontaines et des lavoirs.

Collaboration entre la police municipale et la gendarmerie

Les policiers municipaux entretiennent avec les militaires de la Gendarmerie de Romagnat une étroite collaboration et déploient ensemble une belle synergie. Depuis le début des années 2000, une convention de coordination établit les actions communes menées par ces deux acteurs de la sécurité à Romagnat : réunion de sécurité hebdomadaire regroupant élu, police et gendarmerie, interopérabilité du réseau radio qui permet une meilleure réactivité de toutes les forces sur le terrain, dispositifs réguliers menés conjointement (police de la route, patrouille sur la voie publique...).

Cette collaboration est renforcée à certaines périodes, par exemple : pendant les fêtes de fin d'année pour le renforcement des surveillances ou pendant les cérémonies nationales, lorsque ces manifestations rassemblent du public.

Dans le courant du prochain semestre, la police municipale et la gendarmerie mettront en place des patrouilles hebdomadaires communes. Elles sillonneront les rues de notre territoire à pied, en voiture ou éventuellement à VTT afin de renforcer la proximité avec les Romagnatois pour assurer une présence sur le terrain et créer des liens avec les administrés et les commerçants.

Stop aux incivilités #RespectRomagnat

Stop aux incivilités #RespectRomagnat#Propreté

Déjections canines, cigarettes, restes de fast food, canettes de soda jetées par terre ou meubles abandonnés sur la voie publique, pour Romagnat disons « **STOP !!!** »

Une lutte sans merci doit être menée contre l'incivisme, véritable fléau qui dégrade notre cadre de vie et l'attractivité de notre ville, porte atteinte à notre environnement, trouble l'ordre public et pèse sur les contribuables.

La Police municipale de Romagnat sera encore plus présente sur le terrain et dressera les procès-verbaux pour faire face à ces incivilités.

Une amende à visée dissuasive entrera bientôt en vigueur et sera renforcée par une campagne d'affichage. En effet, ces incivilités peuvent coûter cher, jusqu'à 135 €.

Stop aux incivilités #RespectRomagnat#Stationnement

Se garer sur une place PMR, réservée aux personnes à mobilité réduite, sans la carte de stationnement adéquate est considéré comme un stationnement gênant. Le contrevenant s'expose à une amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée à 375 € si le règlement n'intervient pas dans le temps imparti. L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule sont aussi possibles suivant les situations.

Pour stationner sur une place PMR, une carte doit être apposée en évidence à l'intérieur du véhicule de manière à être vue aisément :

- ✓ la Carte Mobilité Inclusion (CMI) octroyée aux invalides civils
- ✓ la carte européenne de stationnement attribuée aux invalides de guerre.

Se garer sans respecter les zones bleues, les parkings, les emplacements, les accès travaux sont des infractions aux règles de stationnement (stationnement gênant, très gênant ou dangereux...). Elles sont verbalisables d'une amende forfaitaire allant de 35 € ou 135 € selon la nature et la gravité de l'infraction.



Stop aux incivilités

#RespectRomagnat#Interdiction de circulation

Le chemin vicinal qui relie la RD 2089 et la rue de la République à Saulzet-le-Chaud est interdit à tous véhicules sauf aux engins agricoles. Circuler sur ce chemin vicinal est aussi une infraction : le montant de la verbalisation s'élèvera de 22 € à 90 €.

Stop aux incivilités

#RespectRomagnat#Vitesse

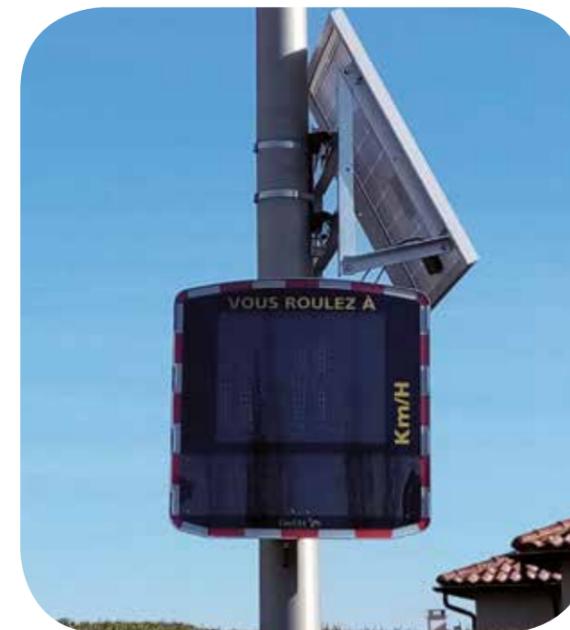
Le nouveau radar pédagogique est en service à Clémensat, où la vitesse est en cours de contrôle. Après avoir été vandalisé en fin d'année 2020, nous vous rappelons que ce matériel est un type de radar automatique dont l'objectif n'est pas répressif, mais préventif. Sa fonction première est d'informer le conducteur de sa vitesse réelle.

Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser. Alors pressés ou simplement un peu étourdis « **LEVEZ LE PIED !!!** »

Pour lutter au quotidien contre l'insécurité routière, les policiers municipaux sont à pied d'œuvre pour contrôler la vitesse en ville avec son radar portatif.

La police municipale est dotée d'un cinémomètre (radar jumelle-laser) depuis 2006, en plus de deux radars pédagogiques itinérants. Des contrôles conjoints sont effectués avec la gendarmerie.

L'objet de ces contrôles de vitesse dans les rues et sur nos routes est de protéger et sécuriser nos concitoyens qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.



L'objectif affiché par notre municipalité est d'inciter les automobilistes à adopter « une conduite apaisée », qui permet de renforcer la protection des citoyens et d'éviter les accidents de circulation. C'est pourquoi, la police municipale réalise des contrôles un peu partout dans le périmètre urbain et notamment aux abords des établissements scolaires.

La vocation préventive et pédagogique de ces contrôles peut aboutir à une verbalisation pour « sanctionner les comportements à risques de certains automobilistes ».

Parfois, le choix du site de contrôle se fait suite à des appels de riverains qui constatent une vitesse excessive dans certaines rues romagnatoises.

Selon le brigadier-chef principal, chef de poste de la Police municipale : « le but est d'assurer une présence et de verbaliser si c'est nécessaire mais c'est avant tout faire de la prévention. Les usagers ralentissent en nous voyant. Il n'est pas question de se cacher pour effectuer ces contrôles qui ont avant tout un rôle dissuasif, l'idée est d'être là où on ne nous attend pas mais il n'est pas question de piéger les habitants de Romagnat car nous sommes particulièrement visibles ».

Stop aux incivilités #RespectRomagnat

Toutes ces incivilités doivent cesser. Outre le traditionnel slogan « Tu prends ma place, prends mon handicap », une campagne de communication intitulée « Stop aux incivilités #RespectRomagnat » sera lancée dans le prochain semestre sur les panneaux d'affichage de la ville et le site internet.

Le bilan vous sera communiqué après quelques mois de mise en œuvre.

Nous comptons sur vous pour que tous ensemble, nous luttons contre ces incivilités !



Aides financières accordées par la commune de Romagnat

Des aides sont accordées afin de soutenir la transition énergétique, préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie à Romagnat.

Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site www.ville-romagnat.fr (rubrique Cadre de vie, urbanisme / développement durable et habitat)

Économie d'eau

Cette aide concerne toute opération permettant des économies d'eau par l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie ou de dispositifs hydro économes (chasse d'eau double débit, mousseurs sur les robinets et autres économiseurs d'eau...).

✓ Récupérateurs d'eau extérieurs simples : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 € par cuve d'une capacité minimale de 300 litres

✓ Dispositifs hydro-économes : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 €.

Ces deux types d'aide sont cumulables et leur cumul est plafonné à 150 € par foyer.

Composteurs

Une incitation financière à l'achat et à l'installation de composteurs selon les modalités suivantes est instituée :

✓ 30 % du coût de la dépense avec un maximum de 30 € pour un composteur en plastique

✓ 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 50 € pour un composteur en bois

Vélo à assistance électrique

Une aide de 100 € est accordée (voir page 8).

Ravalement des façades dans les bourgs

L'aide au ravalement des façades dans les bourgs peut être attribuée pour des travaux sur des bâtiments des bourgs de Romagnat, Clémensat, Opme et Saulzet-le-Chaud, construits depuis plus de 20 ans.

Cette aide porte sur le traitement des murs (ravalement, peinture), des chaînages verticaux et bandeaux horizontaux, des menuiseries (volets, débords de toitures), des soubassements, des gouttières et chéneaux, des murets et clôtures, des perrons et marches extérieures.

La démarche doit être lancée avant le début des travaux. Le montant de l'aide est fixé à 15 % du montant hors taxes du devis établi par un professionnel, avec un plafond de 1 500 €.

Pour obtenir plus d'informations : service urbanisme - 04 73 62 79 99

Cartes nationales d'identité et passeports

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports ne sont plus reçues ni traitées par la mairie de Romagnat. Elles peuvent être faites uniquement auprès de l'une des communes équipée d'une station biométrique.

Les communes du Puy-de-Dôme qui disposent de cet équipement : Ambert, Aubière, Beaumont, Besse et Saint-Anastaise, Brassac-les-Mines, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Cunlhat, Gerzat, Issoire, Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Pont-du-Château, Puy-Guillaume, Riom, Rochefort-Montagne, St-Amant-Tallende, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Georges-de-Mons, Thiers, Volvic.

Prendre rendez-vous

Pour déposer votre dossier, un rendez-vous doit être pris au préalable auprès de la mairie de votre choix par téléphone ou en ligne.

Il est indispensable d'anticiper car les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent être de plusieurs semaines.

Faire sa pré-demande en ligne

Un téléservice est mis en place sur le site internet <https://ants.gouv.fr>. Il vous permet de compléter un formulaire de pré-demande en ligne, sur lequel vous devrez indiquer votre état civil mais aussi celui de vos parents (dont les dates et lieux de naissance) depuis votre ordinateur. Après validation, un récapitulatif sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code, vous est adressé par courriel. Lors du rendez-vous en mairie, il suffit d'apporter le numéro de la pré-demande et les pièces justificatives.

A noter que l'enregistrement n'est possible que si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé.



Faciliter la distribution

Une boîte aux lettres conforme est un élément clé pour réceptionner des courriers et colis distribués par la Poste ou d'autres sociétés de livraison, mais également pour faciliter l'accès des secours lors d'une intervention et la distribution du bulletin municipal.

Une boîte aux lettres normalisée permet de recevoir des courriers volumineux et de petits paquets, ce qui limite les avis de passage et la mise en instance des correspondances. La hauteur et la largeur minimales sont de 260 mm et la profondeur de 340 mm. Une serrure compatible avec la distribution postale permet son ouverture par les professionnels pour y déposer des colis.

Elle doit être disposée en bordure de la voie publique et en limite de propriété à une hauteur comprise entre 1 et 1,5 mètres du sol.



Ne pas oublier d'inscrire son nom

La boîte aux lettres doit comporter le numéro de rue et un porte-étiquette sur lequel les noms des habitants sont inscrits en caractères d'imprimerie et en majuscules, en noir. Ainsi, le destinataire peut être identifié sans risque que son pli soit retourné à son expéditeur par un facteur remplaçant ou un livreur.



Les lingettes, c'est à la poubelle qu'elles se jettent

La quasi-totalité des lingettes, qu'elles soient utilisées pour le démaquillage, la poussière, la désinfection ou autre, ne sont pas biodégradables, contrairement à ce qui est indiqué sur les emballages.

Leur matière filandreuse ne se désagrège pas de la même manière et aussi vite que le papier toilette, provoquant des dysfonctionnements importants des réseaux d'assainissement : obstructions des branchements d'assainissement, des canalisations, des déversoirs d'orage et blocage des dégrilleurs à l'entrée de la station d'épuration. A la clé, de mauvaises odeurs et des débordements dans les habitations ou dans les milieux naturels, ce qui favorise la pollution mais aussi une multiplication des interventions pour entretenir, réparer et remplacer le matériel détérioré. Ces coûts supplémentaires ont un impact direct sur le montant de la facture payée par les usagers. Et, en cas d'obstruction de la partie privée des branchements, l'intervention leur est directement facturée de 150 à 250 euros.

Réduire l'usage des lingettes

L'utilisation de lingettes produit 20 fois plus de déchets qu'un nettoyage classique.

Pour dépeussier et nettoyer, privilégiez les éponges et tissus réutilisables (chiffons, microfibras, serpillières...).

Pour nettoyer la peau, préférez un gant avec de l'eau savonneuse, ou, pour la toilette du bébé, un tissu lavable en coton avec du liniment.

Les toilettes ne sont pas une poubelle

Tous ces déchets ne doivent pas être jetés dans les toilettes



✓ rouleaux de papier toilette : recyclez-les en les déposant dans le bac à couvercle jaune, même s'ils sont dits biodégradables dans les toilettes.

✓ cotons-tiges, couches pour bébé, protections hygiéniques, préservatifs, fil dentaire : jetez-les dans la poubelle des ordures ménagères (couvercle noir).

✓ médicaments non utilisés, entamés ou périmés : ramenez-les chez votre pharmacien ou en déchetterie.

✓ peintures, solvants, huiles alimentaires ou de vidange, produits chimiques : apportez-les en déchetterie.



Etat-civil

Du 1^{er} décembre 2020
au 31 mars 2021

MARIAGES

✓ MARTINEZ Nicolas, Christophe MONIER Fabienne, Marie	13/03/2021
✓ TEYRASSE Julien, Paul, Pierre SHABALINA Polina, Yurievna	23/01/2021

NAISSANCES

✓ BAILLEAU Léa Marie	01/03/2021
✓ BRIKI Sawssen	25/01/2021
✓ CERUTI Louise Adelaïde	10/03/2021
✓ JOURLIN CHAZALET Juliette Edith Suzanne	12/01/2021
✓ LACOMBE Romie Dina	09/02/2021
✓ LEVASSEUR Méлина Céline Lydie Pierrette	17/02/2021
✓ MEYNIAL Ben René Joseph	06/01/2021
✓ OLLÉON Paul Armand Antoine	10/03/2021

DECES

✓ ABRIAL Michel, Georges, Régis, Jacques	26/01/2021
✓ ACHARD Paulette, Anne, Marie (veuve BORSIER)	28/12/2020
✓ ANDANSON Rolande, Josette (épouse SONNET)	10/03/2021
✓ AUDIGIER Raymond, Marcel, Léon	10/02/2021
✓ BARRI Jean	30/01/2021
✓ BAUTIER Claire, Jeannine, Perrine (veuve COLLANGE)	22/01/2021
✓ BERNIGAUD Fernand, Joseph, Jean	01/01/2021
✓ BESSON Marie, Pierrette, Paulette (veuve PINET)	26/02/2021
✓ BLACHON Georges	10/12/2020
✓ BONNEFOND Jacques, Henri, René	11/12/2020
✓ BOUCRY Jean, Pierre	01/02/2021
✓ BOYER Odette, Louise, Jeannine (épouse VEZON)	11/12/2020
✓ CABALLERO Damien	17/03/2021
✓ CADEZ Elisabeth (veuve TARDIEU)	08/03/2021
✓ CHAULIAC Michel, Joseph, Jean	25/01/2021
✓ COHENDY Jeanne, Marie, Antoinette, Françoise (veuve BRUN)	12/01/2021
✓ COURTOIS Laure (épouse CANTY)	31/07/2020

✓ DELAIRE Marie, Louise (veuve THEVENET)	11/01/2021
✓ DETRUY Guy, Jean, Pierre	16/12/2020
✓ DOUVIZY Gustave, Michel, André	14/12/2020
✓ DROBNIAC Odette, Claudia (veuve MARIOTTI)	15/12/2020
✓ DUCHAMP Josette, Elydie, Denise (veuve BOURNOVILLE)	13/12/2020
✓ EYMARD Jeanne, Baptistine, Marie, Augusta (épouse BERNARD)	28/12/2020
✓ FAUGERAS Marguerite, Julie (veuve VERDIER)	23/12/2020
✓ FOURNIER Yvette, Joséphine, Germaine (veuve BARET)	03/12/2020
✓ GAUTHIER Yvonne, Anaïs, Antoinette (veuve VALETTE)	07/02/2021
✓ GUERCHOUCHE Derradji	15/12/2020
✓ HERMAS Michelle, Henriette, Marie, Thérèse (GOURLIER)	02/03/2021
✓ HEUDE Simone (veuve CHARBONNEL)	03/12/2020
✓ LACOMBE Irène, Élise, Antonine (veuve GOUTALAND)	11/12/2020
✓ LASSAGNE Jean, Antoine	18/12/2020
✓ MATÉOS Feliciano (veuve MARTIN CARRASCO)	02/01/2021
✓ MERCIER Ginette, Alice, Marie (veuve MERCIER)	06/12/2020
✓ MORIN Simone, Jeanne (épouse SÉJEAU)	10/12/2020
✓ NARDUCCI Lucien	30/12/2020
✓ PHILIPPON Eric, Marcel	16/12/2020
✓ PLANCHARD Odette, Cécile (veuve COUDERT)	15/01/2021
✓ RÉOL Jean-Louis	29/01/2021
✓ RICHAÏN Pierrette, Renée	05/01/2021
✓ TOURNEBIZE Monique, Madeleine	04/01/2021
✓ TOURLONIAS Jeanne, Raymonde, Antoinette (veuve ARSAC)	03/12/2020
✓ TREILLE Eugène, Julien	24/01/2021
✓ VINCENT Albert	10/02/2021
✓ VERVIAL Alex, Joseph	07/12/2020

+ clermont auvergne métropole Place François-Mitterrand

L'aménagement de la place François-Mitterrand, par Clermont Auvergne Métropole en partenariat avec la ville de Romagnat, sera définitivement terminé au début du mois de juin.

Place du Terrail

A proximité de la Poste, des potelets et des gabions sont installés pour protéger les piétons de la circulation routière. Certains sont équipés d'assises permettant aux passants de s'asseoir. Des balustrades et des rampes sécurisent le cheminement des piétons. Le mobilier urbain qui sera installé a été choisi pour être en cohérence avec celui déjà installé sur l'avenue Gergovia. La fontaine a été confiée à un tailleur de pierre pour sa restauration. Dès la fin des travaux, elle sera remise en eau et lumière.

Un sapin a également été planté devant la pharmacie. Grâce à une alimentation électrique placée à proximité, il pourra être illuminé lors des fêtes de fin d'année.



+ clermont auvergne métropole Impasse des Mancenilles

Commencés en février, les travaux d'assainissement et de voirie dans l'impasse des Mancenilles à Opme ont été menés à bien par Clermont Auvergne Métropole. Ils se sont achevés au mois d'avril.

La seconde phase du chantier se déroule chemin de Giroux et rue des Bruyères. Les raccordements et les canalisations des eaux usées seront repris comme le réseau des eaux pluviales. Les anciennes canalisations de captage de sources naturelles venant du puy Giroux et alimentant les fontaines d'Opme seront maintenues et améliorées.

Avenue Gergovia

Après la réfection des réseaux, la pose du revêtement a eu lieu au début du mois d'avril et a été suivie par le marquage de la signalisation routière. Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois de mai.

Le mur longeant l'ancien boulo-drome va également être rénové : le soubassement en pierre sera rejointoyé et une nouvelle balustrade identique à celle posée près de la Poste remplacera l'ancienne.



Un nouveau plan de circulation

A l'endroit le plus étroit de l'avenue Gergovia, la circulation automobile sera limitée à une seule voie. Deux feux alternés, l'un installé à hauteur de la rue de la Treille et l'autre au niveau de la rue de Tocqueville, permettront de réguler les flux de véhicules.

De plus, la partie de la rue de la Treille située entre l'avenue de Gergovia et l'allée André-Guinard deviendra une voie à sens unique. Les véhicules de la rue de la Treille devront emprunter la rue des Caves et la rue Henri-Dunant pour rejoindre la place. Cette modification permettra également de créer des places de stationnement supplémentaires.



Espace Bernard-Brajon

Au fil des bulletins municipaux, nous avons évoqué ce grand projet pour la commune qu'est la réhabilitation de l'ancien lycée professionnel Vercingétorix, devenu Espace Bernard-Brajon.

Cet ensemble de bâtiments commence à prendre vie :



Hall du FLEP

✓ depuis le 1^{er} janvier 2020, un imprimeur a ouvert son atelier à la place de l'atelier qui bordait l'avenue Jean-Moulin,

✓ depuis le 11 janvier, les travaux de la cuisine centrale cantonale vont bon train ! La fin est programmée pour l'été 2021.

Le directeur de cette cuisine prendra ses fonctions le 22 juin pour la gestion et la mise en route progressive du service d'ici la fin de l'année.

Les plats seront élaborés avec des produits frais, locaux et de qualité. La réduction des déchets et le traitement des biodéchets seront au cœur du fonctionnement du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

✓ mi-mars 2021, les adhérents et salariés du FLEP, accompagnés par les agents des services techniques de la commune, ont déménagé le matériel entre les anciens locaux de l'avenue de la République et les nouveaux,

situés 12 rue de Laubize (ancien bât A – administration du lycée).

Plusieurs visites à destination des agents municipaux, des responsables de sections du FLEP et des élus de la commune ont été organisées. Des visites seront également proposées afin que les Romagnatoises et Romagnatois puissent découvrir les lieux (voir ci-dessous)

✓ à l'automne 2021, le Pôle Santé, porté par un promoteur privé devrait accueillir les professionnels de santé.

✓ au cours du 1^{er} trimestre 2022, si rien ne vient entraver le planning, se termineront les travaux sur les bâtiments E et F. Nous y retrouverons les locaux de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), un centre associatif qui regroupera les clubs houses du rugby féminin et du rugby masculin, l'école de musique de l'Eveil Romagnatois, le pas de tir indoor de l'Archer Romagnat Club. D'autres associations logées actuellement sur plusieurs sites de la commune seront regroupées dans ces locaux répondant

aux normes d'accessibilité et de sécurité en vigueur. Des salles de réunion compléteront l'ensemble.

Pour terminer la réhabilitation de tous les bâtiments, il restera à réaliser la salle de spectacles d'une capacité de 200 fauteuils et ses annexes (loges, accueil artistes et techniciens, stockage...).



Travaux de la cuisine centrale cantonale

VISITES DU FLEP

Si les règles sanitaires le permettent, des visites sont proposées en deux temps afin que les Romagnatoises et Romagnatois puissent découvrir ce site :

✓ Les samedis 19 et 26 juin sur inscription à 8 h 30, 10 h et 11 h 30 : les inscriptions seront ouvertes le lundi précédant la date prévue sur le site internet www-ville-romagnat.fr ou par téléphone au 04 73 62 79 79

✓ Les 18 et 19 septembre, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (détail et organisation dans le prochain bulletin).

QUI ÉTAIT MARIE MARVINGT ?

L'espace Bernard-Brajon sera traversé par une allée piétonne. Lors du conseil municipal du 4 mars, il a été décidé de donner le nom de Marie Marvingt à cette allée qui ira de l'avenue Jean-Moulin jusqu'à l'avenue des Pérouses et sera l'adresse postale de l'entrée principale du centre associatif et de l'ALSH.

Femme d'exception née à Aurillac en 1875, son père grand amateur de sport transmet cette passion à sa fille notamment en alpinisme, natation et canoë. Attirée par le monde du cirque, elle apprend la voltige, le trapèze, le jonglage, le funambulisme, elle pratique également le cyclisme, le ski, le patinage, l'escrime. En 1899, elle est l'une des premières femmes à obtenir le permis de conduire ; en 1905, elle devient la première femme à traverser Paris à la nage dans la Seine. En 1909, elle passe le brevet de pilote de ballon, puis d'avion et hydravion en 1910.

En 1910, elle crée un premier prototype pour l'aviation sanitaire. Durant la Première Guerre Mondiale, on la retrouve dans les tranchées, grimée en homme, où elle participe aux combats. Démasquée, on la renvoie chez elle mais elle obtient l'autorisation de rejoindre les chasseurs alpins en Italie où elle effectue alors des missions de rapatriement de soldats blessés. En 1915, elle reçoit la croix de guerre et devient la première femme à s'engager dans l'aviation militaire. Entre les deux guerres, elle crée des services sanitaires aériens et devient, en 1935, la première infirmière de l'air diplômée. La même année, elle est faite chevalier de la Légion d'honneur. Parlant sept langues, elle travaille comme journaliste et correspondante de guerre en Afrique du Nord. En 1955, à 80 ans, elle passe son brevet de pilote d'hélicoptère.

Détentrice de 17 records mondiaux et de 34 décorations, surnommée la « fiancée du danger », elle termine sa vie dans la banlieue de Nancy dans le dénuement et meurt dans l'anonymat en 1963. Ses exploits sont depuis tombés dans l'oubli. Nous l'avons donc mise à l'honneur.



Travaux dans les bâtiments municipaux

Les agents des services techniques ont effectué des travaux afin d'améliorer les locaux associatifs de la commune :

Salle André-Raynoird

✓ peinture à mi-hauteur, recouvrant ainsi les tags existants, des murs extérieurs

✓ nettoyage et peinture du chalet installé sur le parvis

✓ travaux électriques pour l'installation d'un interrupteur immédiatement à l'entrée de la salle permettant l'allumage d'une rampe de néons en toute sécurité pour les utilisateurs

Opme

✓ rénovation des boiseries des fenêtres de la Maison pour Tous, après le changement des vitres de la baie côté sud

✓ occultation des vitrages du nouveau local de stockage attribué au Foyer rural d'Opme à la Maison pour Tous (en remplacement de l'ancien qui est devenu le vestiaire de la salle)

✓ Remise en état et peinture du préau de l'ancienne école d'Opme

Clémensat

✓ nettoyage et peinture de la cabane du rond-point de l'avenue de Clémensat.



Le compte administratif 2020

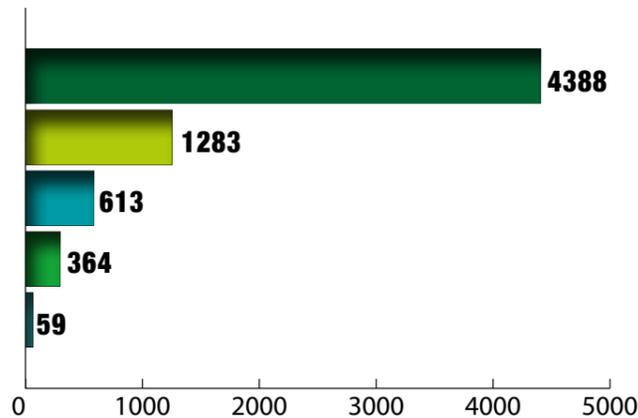
Le compte administratif est important dans la vie d'une collectivité locale et d'autant plus cette année dans le contexte de crise sanitaire. Il reprend l'ensemble des dépenses réelles de la commune et les recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 7 853 730 € et les dépenses de 7 808 163 €. L'excédent de 45 568 € est affecté à l'investissement.

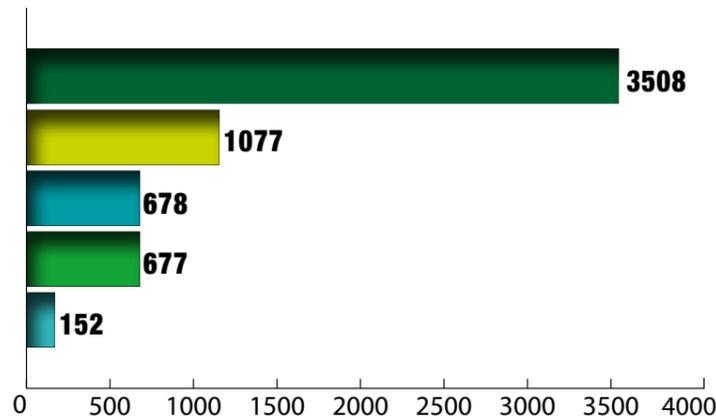
Pour la section d'investissement, les recettes sont de 2 649 095 € et les dépenses de 4 663 074 €, ce qui induit un déficit de 2 013 979 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



Principales dépenses (En milliers d'euros)

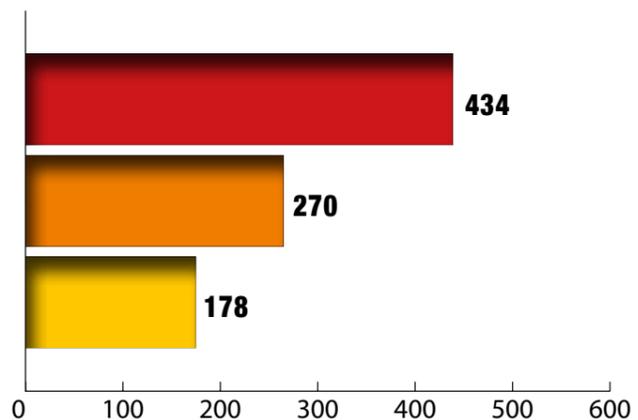


- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Recettes diverses
- Produits des services
- Produits financiers

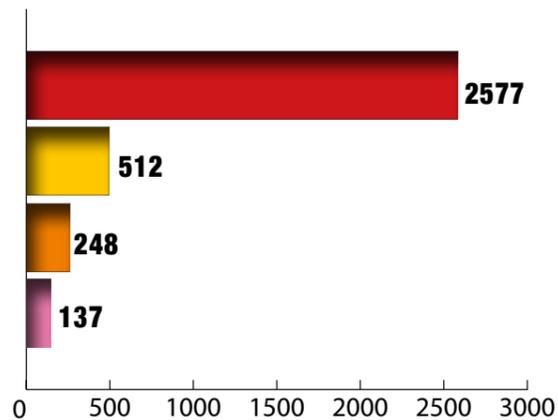
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations de produits
- Charges financières

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



Principales dépenses (En milliers d'euros)



- Dotations et fonds divers
- Subventions d'équipement
- Autres immobilisations financières

- Equipements, travaux
- Remboursement d'emprunts
- Subventions d'équipement
- Financement d'acquisitions

Budget prévisionnel 2021

Le budget de fonctionnement s'élève à 7 348 184 € et le budget d'investissement à 8 403 163 €. Ce budget a été adopté lors du conseil municipal du 10 avril 2021.

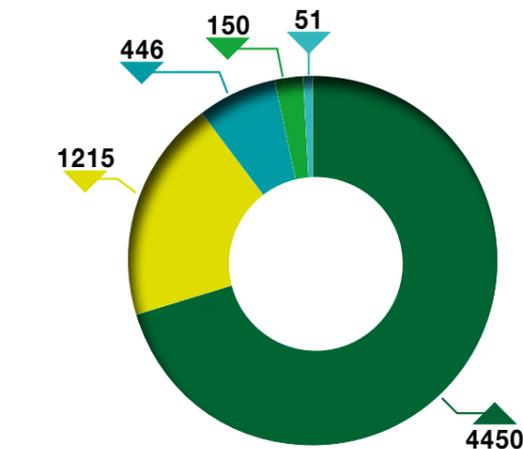
Les principaux impacts de la crise sanitaire dans la construction du budget 2021 sont :

✓ L'augmentation des dépenses de fonctionnement pour respecter le protocole sanitaire : personnel en renfort dans les écoles et au centre de loisirs, charge de l'entretien des locaux mais aussi achat de masques jetables, gel hydroalcoolique et équipements adaptés.

✓ La baisse de certaines recettes notamment : billetterie des spectacles, locations de salles communales et droits de mutation. En matière d'investissement les chantiers se poursuivent Place François-Mitterrand (777 000 €) et Espace Bernard-Brajon (2 977 000 €) financés par un emprunt de 3 000 000 € à un taux de 0,99 % sur 20 ans.

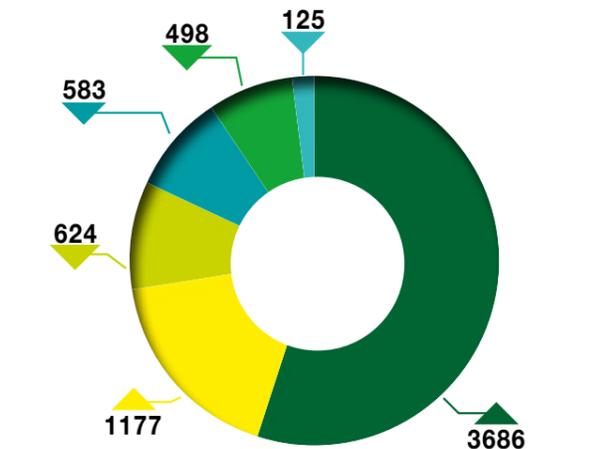
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Fiscalité locale directe
- ▲ Dotations, subventions, participations
- ▲ Produits des services et du domaine
- ▲ Autres produits de gestion courante
- ▲ Remboursement par la Métropole

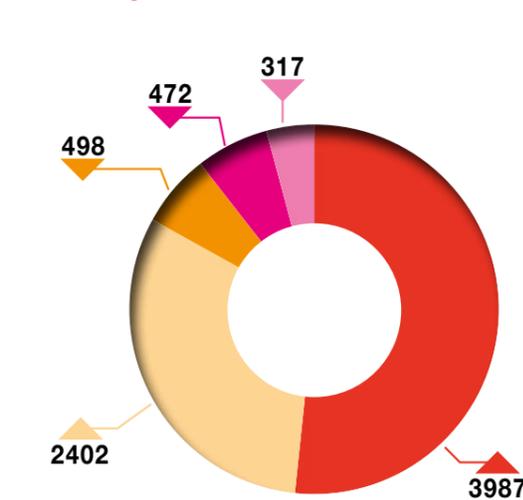
Principales dépenses (En milliers d'euros)



- ▲ Dépenses de personnel
- ▲ Charges à caractère général
- ▲ Versement à la métropole
- ▲ Amortissements
- ▲ Subventions CCAS et associations
- ▲ Charges financières

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

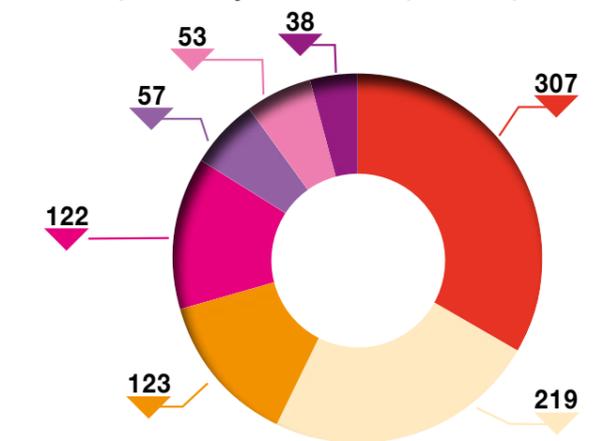
Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Emprunts
- ▲ Subventions d'équipement
- ▲ Amortissements
- ▲ Dotations
- ▲ Emprunts

Principales dépenses (En milliers d'euros)

Hors Espace-Brajon (2 977 000 €) et place François-Mitterrand (777 000 €)



- ▲ Environnement cadre de vie
- ▲ Voirie
- ▲ Matériel, véhicule, mobilier
- ▲ Accessibilité
- ▲ Rénovation
- ▲ Economie d'énergie
- ▲ Sécurité

Les principaux projets 2021

Poursuite de l'aménagement de l'espace Bernard-Brajon

2 977 000 €



Fin de l'aménagement des places François-Mitterrand et du Terrail, avenue Gergovia

777 000 €



Travaux d'accessibilité

122 000 €



Réaménagement du réfectoire de l'école Louise-Michel

58 000 €



Restauration de l'église d'Opme

57 000 €



Budget participatif

40 000 €



Le budget prévisionnel 2021 du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le maire, a voté le budget prévisionnel de 2021 le 6 avril dernier.

Le budget de fonctionnement s'élève à 764 360,38 € et le budget d'investissement à 423 671,42 €.

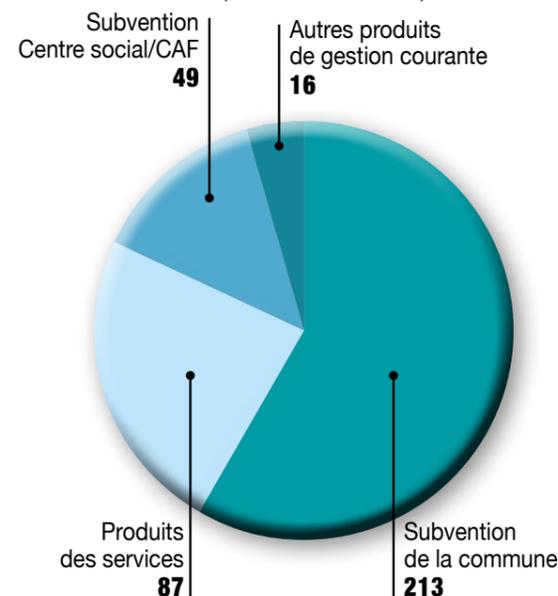
Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention de la commune de 213 000 €.

Au sein du CCAS, le multi-accueil dispose d'un budget propre. Son fonctionnement est assuré pour près de la moitié par une subvention de la commune ; la CAF et les familles participent à hauteur de 25 %. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel.

Budget CCAS

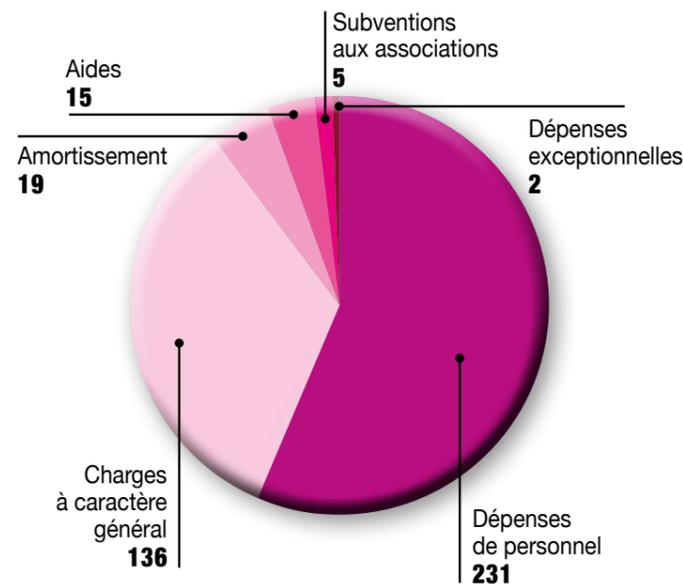
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

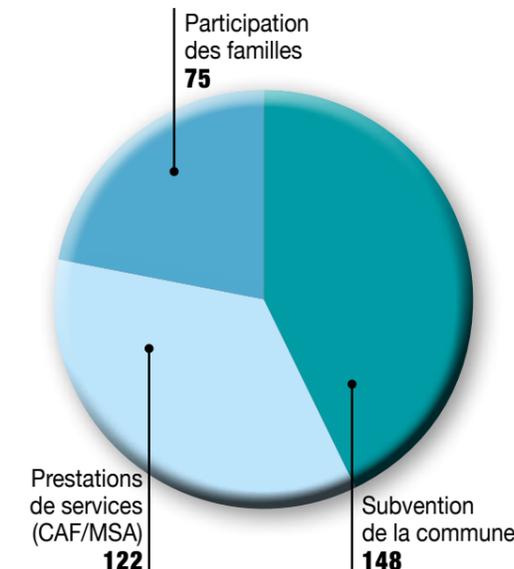
(En milliers d'euros)



Budget MULTI-ACCUEIL

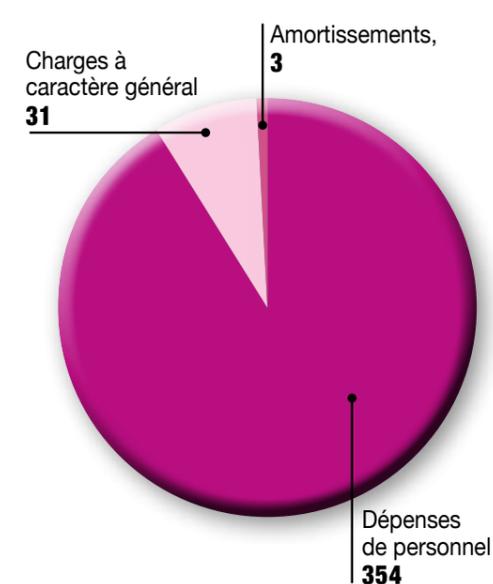
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



Subventions aux associations 2021

Au regard de la situation et de la réduction de leurs activités, certaines associations n'ont pas demandé de subventions. Lors du conseil municipal du 10 avril 2021 et du conseil d'administration du CCAS du 6 avril, des subventions ont été accordées aux associations qui en ont fait la demande.

A ces montants, s'ajoutent, pour certaines associations, des mises à disposition de personnel, des aides en nature : salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMUNE	172 533 €	1 250 €
AMAP de Romagnat	200 €	
ARMCA	500 €	500 €
ASM Romagnat Rugby féminin	8 000 €	
Association Sportive Romagnatoise (ASR)	40 000 €	
Association des donneurs de sang	450 €	
Association des enfants de cheminots (CMI)	250 €	
Association Romagnatoise des Artistes Locaux (ARAL)	200 €	
Auvergne Mékong	250 €	
Caracycle	90 €	
Collectif AK Jamm (aide à la création)		250 €
Collège Joliot-Curie Association sportive	250 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert	2 754 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel	1 726 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Jacques-Prévert	2 095 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Louise-Michel	1 513 €	
Coopérative scolaire Ecole primaire Boris-Vian	765 €	
Comité social du Personnel Communal	30 500 €	
Eveil romagnatois	55 500 €	
Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP)	14 500 €	
Foyer rural d'Opme	470 €	
Foyer rural de Saulzet-le-Chaud	400 €	
Gym ta forme	280 €	
Prévention routière	80 €	
LPO groupe local	350 €	
Lycée enseignement adapté Opme (association sportive et foyer socio éducatif)	800 €	
Office National des Anciens Combattants	50 €	
Plein la bobine (action avec le LEA Opme)		500 €
Romagnat Gym	2 000 €	
Romagnat Tennis Club	4 250 €	
Société de chasse de Romagnat	600 €	
Société de chasse de Saulzet-le-Chaud	300 €	
Souvenirs Français	160 €	
Tennis de table Romagnat	500 €	
Vitamine	250 €	
XC 63	2 500 €	
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE CCAS	2 600 €	
ARSEP (Comité sourire espoir patience)	150 €	
Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	150 €	
Croc'quete	150 €	
Jeunesse au plein air	150 €	
La Causerie	2 000 €	

Une trentaine de poules ont été adoptées

La ville de Romagnat a renouvelé l'opération « don de poules ». Une quinzaine de nouveaux ménages de la commune ont bénéficié de cette action, déjà conduite en 2017. Les couples de poules, issus de l'élevage de pondeuses de « Papapoule », Loïc Vigouroux producteur d'œufs et de volailles à Lorlanges (Haute-Loire) et fournisseur de l'AMAP, ont été donnés, contre bons soins, le 30 mars.

L'intérêt d'accueillir des volatiles à la maison est multiple : diminuer le coût de transport et de traitement des déchets verts produits par les ménages, fournir un compost enrichi pour les jardins et enfin, produire quelques œufs pour la famille et les amis.

Un guide de l'accueil des poules à la maison ainsi qu'un contrat et un règlement ont été fournis à chacune des familles.



+ clermont auvergne métropole Composter en centre bourg, c'est possible !

Un tiers de nos déchets sont organiques. Épluchures, restes de repas, tailles de jardins, il serait dommage de les brûler alors qu'ils pourraient enrichir le sol !

Depuis 2010, Clermont Auvergne Métropole développe ses services pour permettre à chacun de trier cette richesse. Ainsi, 10 000 tonnes de biodéchets sont collectées chaque année dans la poubelle à couvercle vert d'eau auprès des zones pavillonnaires et de la restauration collective. Par ailleurs, plus de 1700 composteurs ont déjà été installés pour les maisons avec jardin et en pied d'immeubles.

Bien souvent, les logements de centres-bourgs ne disposent pas d'espace vert et encore moins de place pour loger une troisième poubelle. Pour eux, un vaste plan d'implantation de composteurs partagés de quartier se met en place. Après Châteaugay et Lempdes, un composteur de quartier sera installé dans le bourg de Romagnat, rue du Terrail.

Ce composteur, partagé entre 20 à 25 foyers, est constitué de trois casiers : un pour les apports, un pour la maturation et un pour le broyat. Au bout de neuf mois, le compost est mûr et peut être utilisé pour tout type de

culture (plantes, potagers, espaces verts...). Le surplus est utilisé par les services municipaux. Parmi les participants, des référents seront formés et accompagnés par les guides composteur de Clermont Auvergne Métropole.



Pour en savoir plus sur le compostage et les équipements proposés par Clermont Auvergne Métropole, rendez-vous sur www.clermontmetropole.eu rubrique « composter ses déchets ». Tél. 04 63 669 669 compostons@clermontmetropole.eu



Semez des fleurs dans votre rue

La commune de Romagnat propose gratuitement aux Romagnatois un sachet composé d'un assortiment de graines à semer au printemps ou à l'automne. Composé d'un mélange de fleurs sauvages et de fleurs horticoles, ces graines peuvent être semées sur l'espace public, au pied d'un mur, d'un bâtiment ou d'un arbre, dans les interstices d'un trottoir... Leur fleurissement apportera des couleurs à la ville et du pollen pour les insectes.

Des jardinières plus économes en eau

Les jardinières des bourgs de Romagnat, Saulzet-le-Chaud et Opme étaient jusqu'à présent plantées de variétés de fleurs annuelles et bisannuelles comme les pensées ou les géraniums. Ce type de fleurissement présente des contraintes : l'intervention des jardiniers plusieurs fois dans l'année pour remplacer les fleurs, un arrosage important qui mobilise les agents et puise dans la ressource en eau alors que les restrictions dues à la sécheresse ont été très fortes ces dernières années.

Les agents des services techniques ont donc proposé, pour une quinzaine de jardinières, un nouveau fleurissement plus cohérent avec les saisons et le climat actuel qui multiplie les périodes chaudes et sèches. Les essences choisies sont principalement des plantes vivaces, comme les gaillardes, les coréopsis, les gauras ou les géraniums vivaces et des graminées qui garantissent un fleurissement de mai à octobre.

La plantation de ces nouvelles essences a eu lieu à la fin du mois de mars. A la clé, un entretien des jardinières facilité grâce à la diminution des rotations des plantations et de l'arrosage et un coût financier moins élevé. Certains aménagements seront également supprimés en raison de leur vétusté ou déplacés lorsque leur emplacement n'est plus adapté.



Qualité de l'eau de la Gazelle

+ clermont
auvergne
métropole

Cet hiver, la partie ouverte de la Gazelle, de sa source à Clémensat jusqu'à la rue du Moulin, a été inspectée. Cette opération, qui fait suite à celle de l'été dernier menée sur la partie canalisée, a permis de vérifier que seules les eaux pluviales sont rejetées dans le ruisseau.

Les agents de Clermont Auvergne Métropole, accompagnés par l'adjoint à l'environnement Jean Fontenille, ont contrôlé visuellement le cours d'eau sur toute sa longueur (1,5 km).

Après cette première étape, des investigations complémentaires ont été entreprises avec des caméras pour vérifier les raccordements de certaines zones pavillonnaires. Lorsque des problèmes sont décelés, par exemple le rejet d'eaux usées (machines à laver...), les propriétaires sont invités à mettre leur installation en conformité pour éviter toute pollution.

Si vous constatez une pollution, un rejet illégal ou autre... dans la Gazelle, merci d'en informer la mairie par téléphone au 04 73 62 79 79, par courriel à accueil-mairie@ville-romagnat.fr ou par courrier, en précisant la nature de l'effluent et sa localisation le plus précisément possible.

Opération au bénéfice de notre biodiversité

Une campagne de préservation a été menée en faveur des hirondelles de fenêtrées, avec l'installation de nichoirs sur certaines façades du bourg à l'aide d'un camion-nacelle. C'est à l'entreprise AC2M, spécialisée en travaux d'accès difficile, qu'a été confié cet aménagement, fait avec l'accord des propriétaires des maisons.



A Romagnat, cette action s'inscrit dans la continuité d'une politique de sauvegarde, menée par la LPO locale, visant à maintenir des effectifs encore stables (entre 40 à 70 nids occupés et répertoriés tous les ans depuis 2009). Si la pose de nichoirs artificiels dans des lieux adaptés donne des résultats positifs (rue de Montrignon et rue

Maréchal-Foch), il importe également de protéger les colonies existantes.

Une réponse locale à un enjeu global

Plusieurs rapports publiés nous alarment sur la régression sans précédent de certaines populations d'oiseaux, même les plus communes. Différents facteurs sont en cause : les insecticides affectant leur ressource alimentaire et l'appauvrissement ou la disparition de leur habitat. Or, l'alimentation et la protection de leur lieu de vie sont les deux conditions de survie d'une espèce animale.

Il a également été constaté que les nids naturels, constitués de boue séchée, avaient tendance à se désagréger plus facilement sous l'effet des températures estivales excessives de ces dernières années et que ces passereaux avaient du mal à reconstruire au bout de deux ou trois ans seulement de nouveaux nids par manque d'eau.

Les colonies d'hirondelles de fenêtre sont des auxiliaires précieux pour notre qualité de vie. En effet, ces migrants sont d'efficaces insectivores, luttant notamment contre les proliférations de moustiques.

En France, l'hirondelle de fenêtre, comme d'autres espèces d'oiseaux, bénéficie d'un statut de protection par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il est formellement interdit de leur porter atteinte ainsi qu'aux nids et aux couvées.

Dans les prochains mois, ce sera dans les villages d'Opme et Saulzet-le-Chaud que se porteront nos efforts avec la continuation de cet élan en faveur des hirondelles.



Promenades autour du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil Départemental et la mairie de Romagnat proposent deux sorties avec un guide conférencier sur le thème « Chaîne des Puys et Faille de Limagne patrimoine mondial ».

Vendredi 18 juin à 20 h : balade au crépuscule sur le puy Giroux

Cette sortie, de 2 heures environ, offrira un joli point de vue sur l'ensemble des éléments composant le territoire UNESCO «Chaîne des Puys/Faille de Limagne», permettant de comprendre la valeur universelle du site et de découvrir les processus de formation des différents édifices volcaniques aux alentours de Romagnat.

Dimanche 17 octobre à 15 h : lecture de paysage à Gergovie

Magnifique belvédère sur la Limagne et ses volcans, Gergovie offre également une superbe vue sur la Chaîne des Puys. Cette sortie de 2 heures sous forme de lecture de paysage permettra de comprendre les différents événements qui se sont succédé pour donner naissance au paysage proche de Romagnat.

Gratuit sur inscription

Renseignements : 06 75 24 39 30

Prévoir des vêtements et chaussures de marche adaptés

Rendez-vous : Maison pour tous,
rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Opme



A la découverte des orchidées

Nombreuses sont les plantes poussant spontanément dans les champs, les prés, nos jardins et même aux abords des routes. Parmi cette richesse floristique, les orchidées sauvages sont certainement le fleuron des plantes que nous côtoyons sans même les remarquer. La commune de Romagnat possède plusieurs sites à orchidées que la Société Française d'Orchidophilie Auvergne (SFO) s'applique à protéger et faire découvrir lors de sorties de fin d'après-midi sur le site Natura 2000 du puy de Chomontel. En effet, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne a passé une convention avec un agriculteur afin de préserver ce site riche en orchidées. Ce n'est toutefois pas le seul secteur où l'on peut en rencontrer car elles poussent en de nombreux lieux et sur des sols bien différents. Notre commune recèle également d'autres plantes protégées telles que la pyrole à une fleur, l'inule à deux faces ou le buplèvre à feuilles rondes.

Les orchidées de ce secteur ont des formes, des couleurs très variées, tantôt en épi dense et coloré, tantôt avec seulement quelques fleurs très espacées, ressemblant chacune à un insecte ou paraissant insignifiantes si on les regarde de loin. Approchez-vous, photographiez-les et respectez leur environnement.

Toutes vos observations sont importantes, vous pouvez les saisir sur le site participatif : www.orchisauvage.fr

Si vous voulez participer à la connaissance et contribuer ainsi à la conservation des orchidées sauvages, une sortie « découverte » est prévue à Chomontel, le jeudi 20 mai à 17 h 30 à la tonne du Zonzon, dans le cadre de la Fête de la Nature. Les modalités de cette sortie seront adaptées en fonction des règles sanitaires

Trois variétés d'orchidées que vous rencontrez dès le début d'avril



L'orchis mâle

Sa floraison dure d'avril à mai. C'est une plante robuste de 20 à 60 cm de hauteur avec une tige teintée de brun-rouge au sommet. Les feuilles toutes à la base présentent souvent des taches brunes. L'inflorescence est un épi allongé portant une trentaine de fleurs pourpres. Le pétale le plus grand de chaque fleur, en forme de langue, est appelé « labelle » par les botanistes, il est ponctué de points plus foncés. On la découvre sur différentes formations végétales acides, talus, prairies, landes, lisières et forêts claires, formant parfois d'imposantes communautés

L'ophrys araignée

D'une hauteur de 15 à 40 cm, sa floraison débute fin avril - début mai. Son inflorescence est constituée d'un épi très lâche de quelques fleurs caractérisées par un labelle velouté brun-pourpre qui présente au centre des marques en forme de H plus ou moins bleutées ou violettes. Les trois pièces florales extérieures (les « sépales » des botanistes) sont vertes. Elle pousse en pleine lumière ou à mi-ombre sur des calcaires et marnes, pelouses sèches (pouvant être humides au printemps), prés, friches, bois clairs.



L'orchis pourpre

Cette plante robuste de 30 à 40 cm peut atteindre 80 cm. Les fleurs sont regroupées en épi assez dense. Le labelle est blanc-rosé avec des taches pourpres de forme très variable, il est surmonté d'un casque pourpre foncé et l'ensemble peut évoquer une forme humaine. Cette orchidée spectaculaire qui peut former d'importantes populations fleurit en mai-juin sur des sols riches en calcaire, en pleine lumière mais aussi dans les bois clairs.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site www.sfo-auvergne.org

Frelons asiatiques

Les frelons asiatiques poursuivent leur progression sur le territoire et représentent une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Comment reconnaître les frelons asiatiques ?

Ce frelon a une tête et un thorax noirs. Son abdomen est également noir et rayé d'une large bande orangée, les extrémités de ses pattes sont jaunes.

Deux types de nids peuvent être observés :

- ✓ le nid primaire : visible au printemps, il est de petite taille et situé dans un endroit abrité (trou de mur, bord de toit...)
- ✓ le nid secondaire : visible dès le début de l'été, il correspond à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit. Situé à la cime d'un arbre, sphérique ou piriforme, il peut atteindre 80 cm de diamètre et 1 m de hauteur.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement :

- ✓ sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr
- ✓ sur l'application mobile « Frelon Asiatique ».

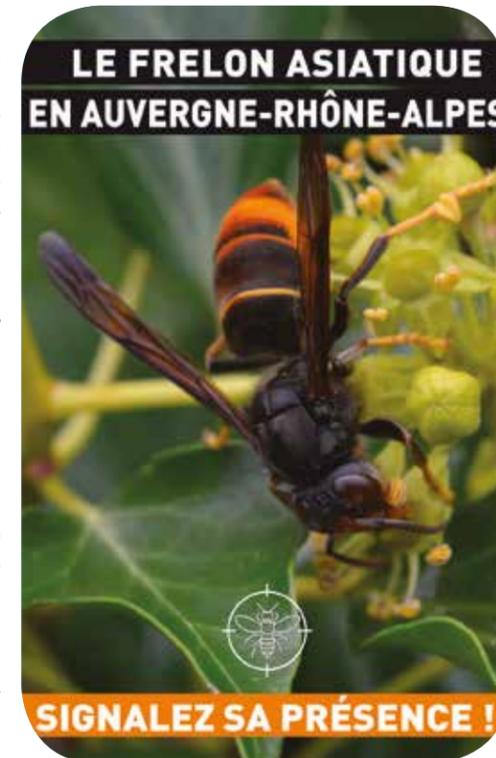
Prévenir les piqûres de tiques

Les tiques vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Elles sont surtout actives entre avril et novembre.



Comment se protéger ?

- ✓ Avant et pendant une activité dans la nature : couvrir bras et jambes avec des vêtements longs ; éviter les broussailles, fougères et hautes herbes ; prendre un tire-tique.



- ✓ Après une activité dans la nature : inspecter soigneusement son corps pour retirer la tique le plus rapidement possible.
- ✓ Après avoir été piqué : surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, consulter un médecin rapidement. Consulter également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme

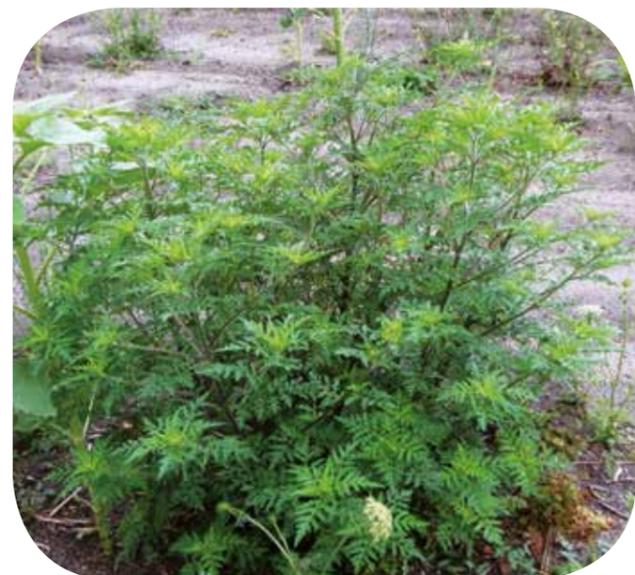
La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie transportée par une tique. Elle n'est pas contagieuse et n'est pas transmise par contact avec un animal porteur de tiques, ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par cette bactérie. Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois. Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit. Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

Lutter contre l'ambroisie

Les ambrosies sont des plantes invasives originaires d'Amérique du Nord dont les inflorescences mâles et femelles sont sur la même plante. Elles fleurissent d'août à octobre, leur pollinisation se fait par le vent. Les pollens de l'ambroisie sont très allergisants et, à cause de la



floraison tardive, entraînent des symptômes similaires au rhume des foins mais plus sévères et pouvant se compliquer.

Arracher l'ambroisie

Si vous repérez des plants d'ambroisie, vous pouvez facilement les arracher et les jeter à la poubelle. L'élimination de l'ambroisie doit se faire avant pollinisation et avant grenaison.

- ✓ Arrachage manuel : c'est la méthode la plus efficace pour réduire la quantité de pollen et de graines.
- ✓ Action mécanique (tonte, fauchage, broyage...) : si la surface infestée est importante, il faut procéder à une coupe haute (supérieure à 10 cm) entre juillet et début août, puis une seconde coupe entre fin août et fin septembre.

Participer à la lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est un enjeu de santé publique. Si vous voyez une zone infestée par l'ambroisie, vous pouvez la signaler :

- ✓ sur le site internet www.signalement-ambroisie.fr
- ✓ via l'application mobile Signalement-ambroisie
- ✓ par email : contact@signalement-ambroisie.fr

par téléphone : 0 972 376 888

Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles processionnaires, dont les poils urticants sont dangereux pour l'homme et pour les animaux, nichent pendant l'hiver dans des cocons accrochés dans des pins.

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) préconise différentes méthodes pour les éradiquer ou empêcher leur développement et leur reproduction.

Les méthodes utilisées s'adaptent au cycle de cet insecte mais celui-ci peut varier selon le climat : les chenilles peuvent entamer leur procession plus tôt si l'hiver est doux.

De juin à septembre : piégeage des papillons

Les pièges à phéromone de synthèse attirent les papillons mâles pour réduire les accouplements et le nombre de pontes potentielles.

Jusqu'en mars : élimination des cocons

Pour plus d'efficacité, agir après une nuit de gelée et se protéger grâce à des gants et une combinaison. Les nids doivent ensuite être brûlés.



© FREDON Auvergne (G.R.)

Jusqu'en avril : mise en place d'éco-pièges

Les éco-pièges vendus dans les jardinerie s'installent sur le tronc des arbres infestés et permettent la collecte des chenilles lors de leur procession.

Toute l'année : pose de nichoirs à mésanges

Les mésanges sont des prédateurs efficaces des chenilles processionnaires, capables de perforer leurs nids.



Mutuelle de Village

Afin d'adhérer et/ou de s'informer sur la complémentaire de santé romagnatoise, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS au 04 73 62 63 00.

Depuis le 1^{er} décembre 2020, il est possible de résilier son contrat de complémentaire santé sans pénalité à n'importe quel moment après la première année.

Le Centre social en période de pandémie...

Le Centre Social La Treille ne peut malheureusement pas accueillir ses usagers pour des activités de loisirs pour les adultes ou les familles depuis le 30 octobre 2020.

et l'étude de sujets d'actualité. Le second groupe, créé cette année, est de niveau intermédiaire pour les non débutants qui ne sont pas encore suffisamment à l'aise pour intégrer le groupe de conversation. Les séances sont composées d'un peu de grammaire, d'exercices et de conversations.



Les formations sur smartphones assurées par les bénévoles de l'Espace Public Numérique continuent elles aussi en visioconférence. Le groupe des débutants se réunit chaque semaine et le groupe de perfectionnement tous les 15 jours.

D'autres activités ont trouvé des modalités pour garder le contact. Les adhérents aux activités manuelles partagent des photos par e-mail ou sms des créations qu'ils font de leur côté (dentelle, arts plastiques adultes, écriture partagée...). D'autres, comme le groupe « Aquarelle », travaillent autour d'un thème commun lancé par l'animatrice bénévole qui peut ensuite donner son avis et ses conseils.

Seules les activités pour les enfants ont pu reprendre depuis le mois de janvier en respectant des règles sanitaires strictes (notamment le port du masque pour les enfants de plus de 6 ans). C'est le cas des activités arts plastiques pour les enfants et les adolescents qui fonctionnent à nouveau pour le plus grand plaisir des participants.

Certaines activités adultes ont continué à fonctionner à distance grâce à l'implication et au savoir-faire technique des bénévoles.

Ainsi, l'activité Anglais « English speaking gossips » fonctionne désormais en deux groupes qui se réunissent en visio-conférence, chaque lundi en dehors des vacances scolaires. Un groupe de niveau avancé permet aux participants de converser afin de continuer à pratiquer la langue mais aussi perfectionner leur vocabulaire et leur prononciation grâce à des mises en situations concrètes



Le Centre social « la Treille » de Romagnat renouvelle son projet social

Le Centre Social de Romagnat est un équipement de proximité, ouvert à l'ensemble des habitants. Il propose un accueil, des activités et des services répondant à leurs besoins et à leurs attentes. C'est un lieu d'échanges et de rencontres permettant aux habitants de prendre des initiatives, de s'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets.

Géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Romagnat, il est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme.

En 2021, le Centre Social « la Treille » de Romagnat renouvelle son projet social afin d'obtenir un nouvel agrément de la CAF pour une période 4 ans (2021-2024). Le projet social définit les grandes orientations et les actions envisagées pendant la durée du projet. Il permet à toutes les personnes impliquées dans la vie de la structure (adhérents, bénévoles, usagers et partenaires) de pouvoir donner leur avis et de participer à son élaboration.

Après une période consacrée au bilan et à l'évaluation des actions du projet précédent (2017-2020) en début d'année, le Centre Social construit son nouveau projet avec ses adhérents et ses partenaires. Le Centre social a diffusé un questionnaire au mois de mars auprès des bénévoles, des adhérents et des usagers afin de connaître leurs visions, leurs envies et leurs aspirations pour les années à venir.



EHPAD Les Tonnelles

Des animations

Pendant l'année écoulée, afin de pallier l'absence des familles, le personnel a été attentif à maintenir des animations en les adaptant aux contraintes sanitaires.

Pendant le premier confinement, l'équipe d'animation de l'EHPAD Les Tonnelles a été renforcée par un agent municipal travaillant habituellement dans une école. Les résidents ont participé à deux projets : la réalisation de la banderole accrochée en façade et celle d'une fresque à l'intérieur de l'établissement.

La gymnastique a été maintenue en évitant l'échange de ballons ou d'autres objets entre résidents.

La situation revient progressivement à la normale depuis le mois de février. Ainsi, les ateliers cuisine qui se déroulent dans l'unité réservée aux résidents atteints de pathologie neurodégénérative ont repris. La Chandeleur a été l'occasion de faire des crêpes et de les déguster.

Un cadeau pour chacun

Les enfants des trois groupes scolaires de Romagnat ont préparé des cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Lors d'ateliers d'activité manuelle, ils ont réalisé un calendrier de l'Avent, chaque résident

a reçu une carte et un cadeau ; des porte-clés ont été offerts aux agents. TOUS ont été très touchés par cette marque de sympathie et remercient une nouvelle fois, les enfants.

En début d'année, le maire s'est rendu à l'EHPAD Les Tonnelles pour présenter ses vœux au personnel et leur rendre hommage.

Après cette période difficile pour tous, l'équipe de l'EHPAD accueille de nouveaux résidents et espère que la vaccination et les gestes barrières permettront un rapide retour à la normale.



Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

En partenariat avec le C.C.A.S., l'association la Causerie, implantée à Aubière depuis dix ans, va proposer à Romagnat un temps d'accueil aux enfants accompagnés par leur parents dans le cadre d'un projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant à l'échelle du canton.

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace qui accueille, de manière libre, anonyme et sans inscription, des jeunes enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Il s'agit d'un espace de jeu libre pour les enfants et d'un lieu de parole pour les parents. Les enfants et leurs parents sont accueillis avec bienveillance par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute. Le LAEP est un lieu de sociabilité pour l'enfant qui lui permet de développer son autonomie, sa créativité et son rapport à lui-même et aux autres. Il favorise également le partage et la convivialité entre les adultes qui peuvent échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Il conforte la relation entre les enfants et les parents.

Le Causerie accueillera les enfants de moins de 7 ans accompagnés par leurs parents et/ou leurs grands-parents à partir du mois de mai, **tous les vendredis matin de 9 h à 11 h 30 dans les locaux du Centre de loisirs, 12 avenue de la République (anciens locaux du FLEP).**

Renseignements : Association la Causerie - tél. 07 63 30 72 00



Focus sur le métier d'assistant maternel !

Assistant maternel est bien plus qu'un métier, c'est une vocation à part entière. En accueillant à son domicile des enfants qui lui sont confiés par leurs parents, son rôle est de veiller à leur développement physique, psychologique, affectif et à la sécurité pendant une période importante de leur développement : les trois premières années de leur vie.



La bienveillance, l'écoute, la disponibilité et la patience sont les qualités principales de cette profession.

Devenir assistant maternel est un projet professionnel qui se construit en famille car il s'exerce à domicile et avec des horaires très variables.

Il n'y a pas de condition de diplôme mais il faut obtenir un agrément officiel et suivre une formation. Cet agrément, délivré par le président du Conseil départemental et valable 5 ans renouvelables, précise le nombre d'enfants (maximum 4) que l'assistant maternel est habilité à accueillir à son domicile. La demande se fait auprès du service départemental de la PMI (protection maternelle et infantile).

La formation obligatoire dure 120 heures : 80 avant l'accueil de tout enfant et 40 en cours d'emploi. Elle aborde trois grands thèmes : les besoins fondamentaux de l'enfant, les spécificités du métier d'assistant maternel, son rôle et son positionnement dans le dispositif d'accueil du

jeune enfant. La présentation et validation des modules 1 et 3 du CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » vient compléter cette formation.

Bien que seul et responsable des enfants accueillis à son domicile, l'assistant maternel bénéficie du soutien de la puéricultrice de secteur de la PMI et des animatrices du RAM. Le Relais Assistants Maternels de votre commune vous accompagne dans les démarches administratives et vous proposera des animations collectives et de la formation continue.

Pour plus d'informations, Relais d'Assistants Maternels « Les 3 P'tits Pas » au 06 18 31 83 98 ou s.ram@ville-aubiere.fr

Paroles d'assistantes maternelles à Romagnat :

« Le plaisir du métier est de profiter des rires, des joies et des moments que nous passons avec les enfants tous les jours. »

« Ce qui me plaît dans ce métier c'est l'authenticité des enfants et leur naturel. Il y a plein d'anecdotes. Une petite fille de 3 ans qui m'explique : « tu sais moi j'ai des petits yeux, alors je vois en tout petit mais toi, tu as des grands yeux donc tu vois tout » ou une fillette de 4 ans qui me dit : « ce n'est pas Versailles ici » alors que je venais d'allumer la lumière. Même petits, ils entretiennent une belle complicité entre eux. »

« Nous nous efforçons de conduire les enfants vers l'autonomie en développant leurs capacités. Il se crée des liens forts. »

Réorganisation des locaux au multi-accueil

Le multi-accueil « Gribouille et Carapate » a entièrement réorganisé les espaces de vie des enfants.

Désormais, deux groupes d'enfants ont chacun un espace qui leur est dédié en fonction de leurs besoins et de leur développement. Les bébés et les plus grands peuvent évoluer en toute quiétude dans un aménagement sécurisant où le jeu est en libre accès.

Ainsi, les professionnels veillent à favoriser l'autonomie des tout-petits en leur permettant d'explorer leur environnement à leur rythme et selon leurs envies.



Le p'tit monde

Dès que les travaux seront terminés, l'accueil de loisirs de Romagnat ouvrira ses portes au sein de ses nouveaux locaux dans l'espace Bernard-Brajon pour accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Pour que ce nouveau lieu acquière sa propre identité, le service Education jeunesse a organisé un concours créatif destiné aux enfants accueillis en juillet 2020.

Chaque enfant présent a ainsi eu l'opportunité de proposer un nom et/ou un logo. Sous la houlette des animateurs, ils ont procédé à une élection. Par la suite, ce sont les familles, les agents et enfin les élus municipaux qui ont pu exprimer leur préférence.

« **Le p'tit monde** » est le nom qui a été choisi pour l'accueil de loisirs.

Un grand bravo à chaque participant, un prix sera également remis aux enfants qui ont vu leur proposition arriver dans le « Top 10 » !

Un projet pour les jeunes et les enfants labellisé par l'UNICEF

La commune de Romagnat souhaite s'engager dans le réseau « Ville amie des enfants » dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation de bonnes pratiques et d'innovations en faveur des enfants et des jeunes.

Placer l'enfant au cœur de la vie de la cité en 5 engagements

L'objectif est de servir la cause des enfants et des jeunes en améliorant leur vie quotidienne et en développant leur participation autour de cinq axes : le bien-être et le cadre de vie, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services et à la protection, un parcours éducatif de qualité, la participation citoyenne des enfants et des adolescents, le respect de chaque enfant et de chaque jeune et la solidarité internationale.

Une démarche qui concerne chacun de nous

Cette démarche proposera à chacun, enfants, adultes, animateurs et bénévoles d'associations, agents communaux, élus..., de s'impliquer avec un nouveau regard sur les projets qu'il souhaite porter au bénéfice des enfants.

Un projet à préparer dès cette année en vue du dépôt de la candidature à la prochaine commission de l'UNICEF en 2022 !

Ateliers Promeneur du Net

Depuis septembre 2020, la commune de Romagnat compte un second Promeneur du Net : Sandy Bohaud. Les Promeneurs du Net sont un réseau de professionnels de la jeunesse qui assurent une veille éducative, à destination des adolescents, directement sur internet et les réseaux sociaux. La commune a intégré ce réseau en 2019 avec une première animatrice, Marine Bourdier.

D'avril à juin, Sandy Bohaud propose des ateliers d'éducation aux médias pour les enfants de CM2 des trois groupes scolaires pendant la pause méridienne. Entre informations, échanges, jeux et questionnaires, l'objectif

est de permettre aux futurs collégiens d'obtenir des réponses à leurs questions et de repartir avec des outils pour une meilleure utilisation du net.



Une classe inclusive à l'école Jacques-Prévert

Depuis le mois de septembre 2020, deux enfants du Centre Médical Infantile de Romagnat (CMI) sont accueillis à l'école maternelle Jacques-Prévert dans le cadre d'une classe externalisée. Deux matinées par semaine, ils quittent leur classe du CMI et rejoignent leurs camarades à l'école maternelle pour y suivre des enseignements.



L'immersion des enfants dans la classe de petite/grande section de Madame Castilleux Coutarel, directrice de l'école maternelle, a été progressive. Ils sont d'abord venus de 10 heures à 11 h 45, puis une matinée complète et enfin, depuis le 5 novembre, tous les mardis et jeudis matin. Les deux pionniers ont été rejoints par une fillette en janvier 2021.

Chaque enfant est accompagné par un adulte dans la classe et participe aux activités en fonction de ses besoins.

Une équipe motivée

La scolarisation des enfants porteurs de handicap est possible grâce à un partenariat étroit entre les équipes des deux établissements.

Depuis son arrivée dans l'école, il y a 12 ans, Madame Castilleux Coutarel a souhaité faire une place à tous les enfants et adapter l'école à leurs possibilités : « *La classe de petite et grande section m'est apparue la plus adaptée grâce à ces deux niveaux* ». Un partenariat avec l'équipe

pédagogique du CMI qui scolarise des enfants du même âge a été tissé en associant également les agents communaux. Ainsi, Alexandrine Mignot, ATSEM de la classe, formée à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire, souligne les bénéfices au sein de l'établissement : « *Ce beau projet est tout d'abord un travail d'équipe permettant l'inclusion d'enfants porteurs de différents handicaps au sein de la classe. Il est riche pour tout le monde tant pour les enfants du CMI que pour les enfants de la classe ainsi que pour nous adultes. Il nous fait réfléchir sur notre pratique au quotidien et nous permet de voir les choses sous d'autres angles. Chacun a su s'adapter à l'autre et prend en compte l'autre tel qu'il est.* »

Une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre le CMI, l'Education Nationale et la commune de Romagnat pour pérenniser ce dispositif. Promouvoir l'éducation inclusive, permettre à des élèves en situation de handicap de bénéficier de structures autres que celles du CMI, valoriser les connaissances, compétences et savoir-être des enfants, développer chez tous les élèves les valeurs d'une société inclusive où chaque individu a une place parmi les autres, ainsi que les valeurs de respect et de solidarité permettant de mieux vivre ensemble sont les principaux objectifs de cette action.



Education musicale et sportive dans les écoles

L'éducation musicale et sportive participe à l'épanouissement de l'enfant et lui permet de développer ses aptitudes artistiques et physiques. A Romagnat, deux agents de la commune, un musicien intervenant, Timothée Faure, et un éducateur territorial des activités physiques et sportives, Fred Desoutter, travaillent en collaboration avec les équipes pédagogiques des trois groupes scolaires.



Musique

Malgré les restrictions sanitaires, les séances d'éducation musicale dans les écoles de Romagnat se sont déroulées avec une grande dynamique. Les équipes pédagogiques et le musicien intervenant se sont adaptés et ont mis en place plusieurs projets musicaux cette année. Les chansons, les musiques du monde, le slam, la danse, la biodiversité, la musique de film, la comédie musicale, la nature, l'écologie, les navigateurs, les voyages, les familles d'instruments, autant de thèmes qui, cette année, prendront la forme d'enregistrements publiés en privé sur

des plateformes audio en ligne, et de petites représentations qui auront lieu en interclasses au sein même des écoles.

L'enthousiasme des élèves ne cesse de révéler l'importance des pratiques musicales et artistiques au quotidien, et le besoin pour chacun d'échanger, de partager, de s'exprimer.

Sport

L'éducation physique et sportive a été poursuivie toute l'année en extérieur, seuls les enfants de maternelle pouvaient bénéficier de séances de sport à l'intérieur. Le programme prévu a donc été adapté et des disciplines comme la course d'orientation, l'athlétisme, des sports collectifs et des jeux traditionnels ou plus novateurs ont permis aux enfants de rester en forme.

Le vélo a également été très pratiqué par les enfants : les plus petits apprennent à garder l'équilibre, à freiner et à piloter leur deux-roues ; pour les plus grands, l'accent est mis sur l'apprentissage du Code de la route pour qu'ils puissent évoluer en toute sécurité en ville, voire aller à l'école puis au collège à bicyclette.



Accueil de loisirs extrascolaire

Cet été, l'accueil de loisirs sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, du 7 au 30 juillet et du 16 au 31 août. Il sera fermé du lundi 2 au vendredi 13 août. Pendant ces 2 semaines, les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs d'Aubièrre dans le cadre de l'accueil canton.

L'équipe d'animation proposera des activités adaptées à chaque tranche d'âge : les 3/5 ans, les 6/8 ans, les 9/11 ans et les 12/17 ans. Chaque semaine, un programme, tenant compte des contraintes sanitaires, sera concocté par les animateurs autour des arts urbains en juillet et de la nature en août.

Les inscriptions

Les inscriptions (dans la limite des places disponibles) se font sur le portail famille, par mail (portail.famille@ville-romagnat.fr) ou par courrier (pas de réservation par téléphone).

- ✓ Pour le mois de juillet : du lundi 17 mai au vendredi 25 juin
 - ✓ Pour la deuxième quinzaine d'août : du lundi 17 mai au vendredi 23 juillet
 - ✓ Pour la première quinzaine d'août à Aubièrre : à partir du 9 juin
- Service enfance jeunesse d'Aubièrre, rue Beaudonnat (maisonnette jaune)
Tél. 04 73 44 94 41 - service.enfance-jeunesse@ville-aubiere.fr

Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes : insertion sociale et professionnelle #1jeune1solution

A chaque jeune sa solution !

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution » comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

Les 440 Missions Locales, qui accompagnent chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie, jouent un rôle clé dans son déploiement et sont mobilisées pour réussir le plan jeunes.

Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif des Missions Locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle Emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par la Mission Locale.

Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- ✓ un accompagnement dans l'orientation
- ✓ une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion
- ✓ un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- ✓ un accompagnement adapté aux jeunes de 16/18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation
- ✓ des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- ✓ des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes
- ✓ des propositions de missions de Service Civique de proximité.



**Pour passer en « Mode avenir »,
une seule adresse, la Mission Locale**

Mission Locale Clermont métropole et volcans
64 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 42 17 57
accueil@missionlocale-clermont.com
www.missionlocale-clermont.com



Les temps sont durs pour la culture !



Comme de nombreux domaines de notre vie quotidienne, le secteur culturel est touché frontalement par la crise sanitaire : plus de spectacles vivants, plus de projections cinéma, plus de sorties culturelles, plus d'expositions... Chaque jeudi, les élus chargés du secteur ainsi que les agents du service, missionnés pour construire et animer la vie culturelle de la commune, attendent, fébriles, les décisions gouvernementales susceptibles de permettre un redémarrage, même modeste, de la saison culturelle. Les spectacles prévus depuis l'automne ont dû être reportés. Certains d'entre eux, prévus lors du premier confinement, ont déjà connu deux reports ! La vie des comédiens et artistes bénévoles est bien entendu chamboulée : plus de répétitions, de moments pour se retrouver, de moments à partager avec le public... la vie sociale et affective en subit lourdement les conséquences.

Pour les professionnels, artistes, comédiens, musiciens, plasticiens... pour les techniciens du son, de la lumière, de la scène, de l'image, pour les managers, administrateurs et gestionnaires de compagnies, de lieux de spectacle, la situation devient dramatique... au fil des jours, l'avenir ne s'éclaircit que trop peu.

Des résidences pour soutenir les artistes

La ville de Romagnat n'est pas restée inactive durant toute cette période. Les consignes et la prudence nécessaire, ont bien entendu été la règle. La commune entend, en premier lieu, protéger la population en réduisant au maximum les contacts sociaux. Cependant, l'engagement de la ville envers le secteur culturel demeure et se traduit par l'accueil d'artistes en résidence. Ce ne sont pas moins de trois compagnies qui ont pu au cours des dernières semaines venir travailler, créer, répéter en bénéficiant des équipements scéniques installés dans la salle André-Raynoird.

C'est grâce à ce type d'action que la ville prépare la sortie de crise. Les fruits du travail d'aujourd'hui pourront être récoltés, ici et ailleurs, lors des prochaines saisons.

Pique-Nique Blues

Accompagnés par les bénévoles, Jean-François, Marc et Tia, les agents du service culturel préparent avec ardeur le prochain Pique-Nique Blues.

Pour sa troisième édition, la manifestation aura pour cadre le parc de l'Hôtel de Ville. La programmation est de qualité, de très haut niveau aux dires des spécialistes. Manifestation gratuite, à vocation familiale, elle se déroulera le samedi 4 septembre de 16 h à 23 h.

Le public, que nous espérons nombreux, sera bien entendu invité à respecter les règles en vigueur.

Chacun est invité à venir avec son pique-nique, en famille ou entre amis pour partager le Blues, le vrai, le bon, celui qui fait du bien au corps et à l'esprit !

PIQUE-NIQUE BLUES
ROMAGNAT *concerts gratuits*
 parc de la mairie

Samedi 4 septembre
 à partir de 16 h

AWEK
Honeymen
The Yelbows
Cory Sez nec

Vendredi 22 janvier
 Visite du maire
 au personnel de l'EHPAD



Vendredi 19 mars
 Bus InspiRant de la concertation
 du SMTAC-AC

Vendredi 19 mars
 Commémoration du 19 mars 1962



Samedi 20 mars
 Visite des nouveaux locaux
 du FLEP par les
 conseillers municipaux

« Ici on sème », permis de végétaliser

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques et devenir acteurs de l'environnement dans lequel ils vivent, la Métropole encourage ses habitants à devenir les jardiniers de leur propre quartier. Chacun peut ainsi s'approprier un petit bout d'espace public, aux pieds des arbres, le long des bâtiments ou bien encore en façades, pour y faire pousser des plantes et autres végétaux.

Avant de se lancer

Le projet se situant sur l'espace public, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit doit être délivrée, après une étude de faisabilité technique réalisée par les services de la Métropole. La mise en place du dispositif de végétalisation ne doit en effet pas entraver la circulation sur les trottoirs. Les locataires devront au préalable obtenir une autorisation de leur propriétaire et/ou du syndic de copropriété.



Les engagements

Le titulaire du permis de végétaliser s'engage à cultiver et à entretenir son parterre en adoptant une démarche respectueuse de l'environnement : désherbage manuel, recours à des méthodes de jardinage écologique.

Le choix des plantes

Afin d'accompagner les jardiniers-citoyens dans leur première plantation, la Métropole offre la terre végétale ainsi que les végétaux, issus des serres métropolitaines. Certaines plantes sont à privilégier : les espèces locales, les plantes vivaces, celles peu consommatrices en eau. D'autres sont interdites : les plantes épineuses, urticantes, allergènes, invasives et illicites. Le renouvellement des végétaux tout comme les dispositifs de tuteurage restent à la charge des participants.

Comment demander son permis de végétaliser ?

Pour la campagne d'automne, les inscriptions auront lieu jusqu'au 30 mai.

La demande peut être faite en ligne sur www.clermont-metropole.eu (rubrique Préserver, recycler...> Transition énergétique et écologique) ou grâce au formulaire disponible en mairie.



Tous les papiers et emballages vont dans le bac jaune

À compter du 1er mai prochain, finies les hésitations et erreurs en matière de tri... Désormais, une seule et même consigne s'applique : 100 % des papiers et des emballages vont dans le bac jaune !

Plusieurs mois avant sa généralisation à l'échelle nationale, la simplification des consignes de tri entrera en vigueur sur les 21 communes du territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Cette évolution est issue d'une coopération entre les neuf territoires adhérents du Valtom, syndicat en charge du traitement des déchets ménagers. Elle s'inscrit dans le vaste schéma de transition énergétique et écologique engagé par la Métropole, avec la volonté de réduire les déchets et de développer toujours plus le recyclage. Un défi relevé avec ses habitants depuis plus de 20 ans et qui porte ses fruits. Le taux de recyclage par habitant est en effet de 30 % supérieur à la moyenne nationale.

Comment trier ?

En matière de collecte sélective, une première étape avait été franchie en 2013 avec l'extension des consignes de tri aux pots et barquettes en plastique. Aujourd'hui, c'est encore plus simple : tous les papiers et emballages vont dans le bac jaune. Attention, le fait que tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage et ne doit donc pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux papiers et emballages uniquement.

Vous avez un doute, une question ? Consultez le site de la Métropole, www.clermontmetropole.eu (rubrique « préserver/recycler »).

Optimiser le recyclage et réduire les erreurs de tri

L'objectif de cette évolution ? Trier mieux et donc recycler plus, pour atteindre 55% de déchets recyclés et réemployés en 2025, puis 65% en 2035.

La massification des tonnages d'emballages collectés grâce à la simplification des consignes va également permettre de déployer de la Recherche et du Développement, pour créer de nouvelles filières et procédés de recyclage pour les déchets n'en disposant pas encore.

Enfin, elle vise à réduire les erreurs de tri. Ces erreurs



représentent entre 20 et 25 % des déchets entrant en centre de tri et coûtent cher à la collectivité et donc aux contribuables.

La deuxième vie des emballages et des papiers

Films plastiques, petits emballages aluminium, tubes, pots et barquettes... Afin de pouvoir accueillir les nouveaux déchets, le centre de tri Paprec, à Clermont-Ferrand, entre en phase de travaux jusqu'à l'été. Une fois triées, les matières sont envoyées vers des repreneurs situés en France et en Europe pour être intégrées dans la fabrication de nouveaux produits, permettant ainsi une économie de ressources naturelles et d'énergie considérable.

Trier, c'est bien, limiter les emballages, c'est mieux !

Réduction des déchets et recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco-conception et en limitant les emballages mis sur le marché. Le meilleur déchet reste bien celui que l'on ne produit pas !



Plan Local d'Urbanisme de la Métropole

Améliorer le cadre de vie, préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoniales, culturelles et paysagères de notre territoire, accélérer la transition énergétique, répondre aux besoins en matière d'habitat et de développement urbain, agir sur les mobilités, telles sont les ambitions du Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole. Bien plus qu'un simple document réglementaire, le PLU vise à dessiner le futur visage de la métropole et à co-construire un véritable projet avec les 21 communes de la métropole, l'ensemble des acteurs concernés et les habitants.

A quoi sert le PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui permet de définir les objectifs d'aménagement et de développement du territoire métropolitain pour les 15 prochaines années. Il remplacera à terme les PLU actuels des communes.

C'est aussi un outil réglementaire qui fixe les modalités de mise en œuvre du projet de territoire en définissant les règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones (urbaines, naturelles, agricoles, etc.). Son règlement s'appliquera à toutes les parcelles, ainsi qu'à toute personne publique ou privée, et constituera le cadre de référence pour l'instruction des permis de construire, déclaration de travaux, etc.

L'élaboration du PLU

Chacun a un rôle à jouer dans les différentes phases de construction du PLU, qui est le fruit d'un travail collectif : les maires et élus des communes, d'autres partenaires (institutions publiques, acteurs économiques, associations) et les habitants qui peuvent aider et contribuer à son élaboration lors des différentes phases de concertation publique.

Après la phase de diagnostic qui a eu lieu en 2018 et 2019, une nouvelle étape a commencé au mois d'avril avec la concertation publique relative au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : il détermine les grandes orientations d'aménagement afin de construire un territoire dynamique et attractif, et améliorer le cadre de vie de tous les habitants. Guide stratégique et politique, le PADD constitue la clé de voûte du PLU.

Pour vous informer et contribuer

Vous pouvez vous informer et contribuer à la construction du projet de PLU

- ✓ Sur internet : <http://plu.clermontmetropole.eu>
- ✓ En mairie : mise à disposition de registres destinés à recueillir vos remarques et propositions
- ✓ Par courrier adressé au Président de Clermont Auvergne Métropole

Des réunions publiques et d'autres événements seront organisés et adaptés en fonction des contraintes sanitaires.

Inventaire des bacs de collecte des déchets

Dans le cadre de l'évolution des consignes de tri des déchets, Clermont Auvergne Métropole procède à un inventaire des bacs de collecte pour mettre à jour la base de données et équiper chaque bac d'un dispositif électronique d'identification.

Cet équipement permettra d'enregistrer en temps réel des informations sur les tournées de collecte et de signaler des besoins d'intervention sur les bacs. Ses fonctions rendront également possible le suivi des collectes en répertoriant le passage et le nombre de bacs collectés afin d'améliorer les circuits de ramassage et de mieux renseigner les usagers.

Cette opération débutera à Romagnat au second semestre.

Les bacs à couvercle noir et jaune devront être présentés chaque semaine et de ne pas être rentrés immédiatement après le passage du camion. Un autocollant « inventaire fait » indiquera que l'action a été réalisée.



Don du sang

Si vous n'êtes pas encore donneur, osez franchir le pas, les malades ont besoin de vous.

Si vous êtes donneur, n'hésitez pas à venir accompagné d'une personne qui souhaite rejoindre la grande famille des donneurs de sang.

Pour venir donner son sang, il est préférable de prendre rendez-vous sur le site et de vous munir une pièce d'identité : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

D'ici la fin de l'année 2021, l'Etablissement Français du Sang et l'association pour le don de sang bénévole à Romagnat organisent trois collectes de sang dans la salle André-Raynoird du complexe sportif : les lundis 14 juin, 6 septembre et 29 novembre, dans le respect des conditions sanitaires du moment.

A l'issue du don, une collation est servie par les membres de l'association. Elle est améliorée au niveau boisson et dessert avec l'aide de la municipalité.

Les horaires des collectes sont de 16 h 30 à 19 h 30.

Deux bénévoles du centre social assurent l'accueil des enfants de donneurs dans la verrière du complexe. Les parents sont ainsi disponibles pendant leur don ; les enfants peuvent jouer en toute sécurité ou commencer leurs devoirs en bénéficiant d'une aide.

Contactez l'association pour le don de sang bénévole à Romagnat : Hubert Vitry au 06 89 83 58 90.



Amicale des sapeurs-pompiers

Un engagement citoyen

L'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire, est une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres.

Cet engagement est librement consenti et ouvert à tous sous quelques conditions :

- ✓ avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs, ou 60 ans au plus
- ✓ résider légalement en France
- ✓ être en situation régulière au regard des obligations du service national

- ✓ jouir de ses droits civiques
- ✓ absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- ✓ remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées



Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés, en principe au grade de sapeur, pour une période de cinq ans tacitement reconduite. La première année constitue une année probatoire.

Pour un engagement direct au grade de lieutenant, les candidats doivent justifier d'un diplôme au moins de niveau II, soit Bac+3 et être âgé de 21 ans minimum.

Pour un engagement direct au grade de capitaine, il convient de détenir un diplôme de niveau I, soit un Bac+5 et être âgé de 21 ans minimum.

Pour les sapeurs-pompiers volontaires du Service de santé et de secours médical : détenir le diplôme de médecin, de pharmacien, d'infirmier, de vétérinaire ou de psychologue et être inscrit à l'ordre correspondant défini par le Code de la santé publique. Engagement des étudiants en médecine admis en 2^e année du 2^e cycle (soit la 4^e année) ou admis au 3^e cycle (soit la 7^e année) pour participer aux activités du service.

Si vous souhaitez rejoindre les sapeurs-pompiers de Romagnat, constituez un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un CV et la copie des titres, diplômes ou attestations de formation.

Si votre dossier est retenu, vous passerez des tests destinés à évaluer votre aptitude physique.

Puis vous suivrez une formation initiale qui comprend une période probatoire, elle est dispensée sur 1 à 3 ans. Il est possible d'effectuer uniquement la partie consacrée aux secours à personnes. La période probatoire prend fin dès l'acquisition de la formation initiale.

Pour tous renseignements, contactez le lieutenant Bernard Lefauve, chef de centre de la caserne de Romagnat au 06 70 91 23 61 (36 rue Fernand-Forest)



AMAP de Romagnat

Peut-être avez-vous remarqué, aux abords de la salle André-Raynoird, une effervescence inhabituelle le mardi soir ? C'est que, depuis cet automne, notre Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) y a déménagé pour sa distribution hebdomadaire. Chaque mardi en fin d'après-midi, ne vous étonnez donc pas de croiser des Romagnatois les bras chargés de poireaux, de fromages, de pommes... Ce sont des retrouvailles, que notre AMAP est très fière d'avoir maintenues, entre une vingtaine de producteurs locaux et des consommateurs adhérents de notre association.

Au cœur de ces rencontres, il y a la conviction que solidarité citoyenne et alimentation bio et locale font bon ménage : les « amapiens » s'engagent ainsi à se fournir en fromages, légumes, pommes, bière, miel, viandes, œufs, lentilles, tisanes, pains, farines, champignons, fruits rouges, sève de bouleau... auprès de ces producteurs, qui sont donc assurés d'une juste rémunération et d'un certain revenu.



Pour renforcer le soutien à l'économie locale, l'AMAP, en partenariat avec l'ADML63 (Association pour le Développement des Monnaies Locales), propose chaque premier mardi de mois « la doume » la monnaie locale du département du Puy-de-Dôme (1 Euro = 1 Doume).

En temps normal (donc hors pandémie...), l'AMAP propose aussi des événements sur les questions qui lient alimentation, production, environnement, citoyenneté et préservation du lien social : festival Alimentterre, participation au forum des associations, pique-nique d'automne...

Nous sommes tous impatients de renouer avec ces moments de retrouvailles, mais aussi très reconnaissants envers tous ceux qui permettent à notre association de rester vaillante !

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'AMAP de Romagnat visitez notre site : www.amapderomagnat.org
Pour nous écrire : amapderomagnat@gmail.com



Ligue de Protection des Oiseaux

Lancement du projet BEC

Dans le cadre du budget écocitoyen initié par le Conseil départemental du Puy de Dôme (BEC), notre projet intitulé « Favoriser les rapaces comme auxiliaires biologiques » a été accepté et sera donc soutenu. Un très grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont soutenu par leur vote. En étroite collaboration avec les agriculteurs, propriétaires et la mairie de Romagnat, nous allons ainsi pouvoir commencer à installer les premiers perchoirs et nichoirs pour favoriser les rapaces spécialistes de la prédation des campagnols, des rongeurs qui causent de nombreux dégâts dans les prairies. Si quelques nichoirs ont d'ores et déjà été installés pour la chouette effraie et le faucon crécerelle sur notre commune, le travail va donc se poursuivre, à la fois pour ces deux espèces mais aussi pour la chouette hulotte et la chouette chevêche. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés pour participer à ce projet d'intérêt général qui se déroulera tout au long de l'année, et pour lequel nous ferons également une communication régulière auprès de tous les Romagnatois.

Chouette une expo !

Les promeneurs du parc de Tocqueville ont pu découvrir une chouette exposition de photos de rapaces nocturnes à l'occasion de la nuit de la Chouette, un événement national qui a lieu tous les deux ans, et qui s'est tenu cette année les 13 et 14 mars. A cette occasion, notre groupe local avait installé l'exposition « Bêtes en nuisette » dans le parc de Tocqueville pour le plus grand plaisir des promeneurs ; une façon de rencontrer en pleine journée ces rapaces nocturnes encore trop souvent méconnus, et qui pourtant sont d'une très grande utilité.



Sorties nature à venir

A la date de la rédaction de cet article, les conditions sanitaires ne nous permettent pas encore de pouvoir proposer nos sorties habituelles ; c'est pourquoi nous vous invitons à consulter le calendrier des animations sur le site LPO Auvergne (<http://www.lpo-auvergne.org>, rubrique agenda) ou à contacter le responsable des sorties (Jean-François Carrias : 06 37 84 21 57, jean-francois.carrias@orange.fr) pour connaître en temps réel l'évolution de la situation et les sorties prévues.

Devenir bénévole dans le groupe local LPO de Romagnat

Vous souhaitez nous rejoindre pour participer activement, de temps en temps, ou même très ponctuellement à nos actions : n'hésitez plus ! Toute personne qui souhaite découvrir nos activités et découvrir les oiseaux, habitant ou non Romagnat, est la bienvenue. Nos réunions mensuelles se déroulent les derniers vendredis du mois (sauf en septembre et lors des périodes de vacances scolaires), à 20 h 30 salle carrefour des échanges (rue Maréchal-Foch, au-dessus de la bibliothèque ; ou en réunion virtuelle si les conditions ne le permettent pas). Nous organisons des sorties nature de découverte des oiseaux (grand public ou réservées aux bénévoles), des sorties pour dénicher des oiseaux dans des programmes spécifiques (hirondelles, oiseaux d'eaux hivernants, atlas des oiseaux de Romagnat, oiseaux des jardins, rapaces, etc.), des animations avec les écoles, la distribution des graines de tournesol en novembre, le suivi des nichoirs et des oiseaux dans les parcs de la commune (Tocqueville, Opme, Saulzet), des relâchers d'oiseaux avec le centre de Sauvegarde, etc.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter :

- ✓ Guillaume Calu (responsable du groupe local) : 06 81 21 36 73, calu.guillaume@gmail.com
- ✓ J-François Carrias (animations) : 06 37 84 21 57, jean-francois.carrias@orange.fr
- ✓ Hélène Chevalier (animations) : chevalierhelene53@gmail.com

**Les Fessous de Romagnat**

La vie tourne toujours (et encore !) au ralenti, mais la future première cuvée de la vigne des Fessous ne tourne pas au vinaigre ! En effet, le spécialiste œnologue qui l'a analysée l'a ainsi qualifiée : « dégustation très agréable, robe rose bonbon, nez parfumé et net de framboise et bonbon anglais, bouche acidulée, contrebalancée par une sucrosité légère ».

Après la taille printanière annuelle de mars, il faut bien sûr réaliser la première mise en bouteilles (activités toujours en très petit comité avec nos professionnels romagnatois) qui, gardons l'espoir, pourront « prochainement » être dégustées collectivement autour de la vigne ...



Pour tout renseignement :
lesfessousderomagnat@gmail.com
Adresse :
Les Fessous de Romagnat – mairie de Romagnat

**Eveil Romagnatois****Être chef d'orchestre à l'Eveil Romagnatois**

L'art de diriger un orchestre n'est pas chose aisée. Ce n'est qu'après plusieurs années d'expérience et de pratique qu'un chef d'orchestre saura, par sa gestuelle, coordonner l'ensemble des différents pupitres et rendre cohérent le jeu tous les instrumentistes. C'est pourquoi nous avons souhaité dans cet article mettre à l'honneur nos chefs d'orchestres qui œuvrent, depuis des années, pour certains, à l'animation de l'ensemble de nos orchestres. A l'Eveil Romagnatois, ce sont des hommes et des femmes, passionnés de musique, qui se retrouvent plusieurs fois par semaine pour travailler et préparer des spectacles tout au long de l'année dans la joie et la bonne humeur (en temps normal).



Soulignons que la pratique de la musique est une des rares activités intergénérationnelles où chacun, selon son niveau, participe à une œuvre commune. Pour atteindre ce but, le chef d'orchestre est l'acteur indispensable. Sans lui, aucune harmonie au sein du groupe, tout ne serait que pagaille et confusion mais ne croyez pas qu'il lui suffise de donner le « Top départ » et de bouger les bras pour obtenir un résultat harmonieux.

En amont, le chef d'orchestre doit réfléchir au renouvellement des œuvres, selon l'intérêt musical, la difficulté et l'attrait pour les musiciens et le public. Afin de les adapter à son orchestre, il peut réinterpréter les œuvres, leur donner une nouvelle coloration et parfois même écrire des parties.



Ce passionné de musique, aux solides compétences en solfège, est capable de percevoir la voix de chaque instrument pendant l'exécution d'un morceau, de donner durant les répétitions les indications (tempo, mesure, émotion...), de toujours faire preuve de pédagogie, psychologie, bonne humeur et patience.

Le concert final est l'aboutissement d'un long cheminement vers une création commune entre un chef et son orchestre.

A l'Eveil Romagnatois, les postes de chefs d'orchestres sont occupés actuellement par Cédric Manenc pour les orchestres de Batterie Fanfare, du RBOJazz et de la Banda ; Cédric Lihard en tant que chef adjoint de la Batterie Fanfare (qui pour des raisons professionnelles doit s'éloigner de Romagnat) et Olivier Paulon pour l'Orchestre d'Harmonie.



Par le passé ce poste a été occupé par Messieurs Hugon, Anthonin Gasson, Seguin, Jean Ravel, Marcel Tronche, Jean Chovidon, André Tourgon, Michel Ledieu et Christian Ledieu. Merci à eux pour leur engagement, leur abnégation et leur professionnalisme.

**FLEP**

Bien que les activités sportives et culturelles du FLEP soient suspendues depuis un an, nous restons optimistes quant à une reprise avant les vacances d'été.

Le bureau et le Conseil d'Administration ont décidé d'un remboursement partiel des cotisations 2020/2021, afin que les adhérents n'aient pas à subir toutes les conséquences négatives de l'arrêt des activités, restant ainsi dans l'esprit de solidarité qui caractérise notre structure. Les modalités de ces remboursements sont en cours de validation.

Les nouveaux locaux vastes et fonctionnels, dédiés au FLEP, sont maintenant terminés et livrés. En possession des clés depuis mars, l'équipe du FLEP s'active pour investir les lieux et est impatiente de vous accueillir prochainement rue de Laubize.

**RécréActions**

RécréActions s'associe au Père Noël.

Cette année encore, les lutins de RécréActions sont passés dans les classes maternelles et primaires de l'école Jacques-Prévert. Grâce aux différentes actions menées au cours de l'année, notamment la vente des chocolats de Noël, l'association a pu participer à l'achat d'une structure d'escalade pour les maternelles. Les CP ont reçu des Kapla, des jeux de croquets, de quilles et de lancer d'anneaux. Des bandes dessinées, des livres et des jeux sur l'histoire de France, ainsi que des DVD « Sur les chemins de l'école » ont été offerts aux autres classes primaires. Les plus grands ont quant à eux reçu des échiquiers.

Malgré le contexte sanitaire toujours difficile, RécréActions poursuivra encore autant que possible ses actions au cours de l'année. L'association compte sur vous pour continuer également à y participer.

Contact : contact@recreactions.fr / 06 71 84 61 90 (Benjamin) / 06 80 37 84 57 (Stéphanie)
www.recreactions.fr
www.facebook.com/recreactionsromagnat



Association de sauvegarde de Saulzet-le-Chaud

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, l'association de sauvegarde de Saulzet-le-Chaud poursuit ses activités. Elle maintient un lien social entre les adhérents et recueille leurs demandes. Elle met tout en œuvre pour informer, sensibiliser, mobiliser pour préserver, améliorer la qualité de vie au village. Les demandes réitérées auprès du préfet, du Conseil départemental, de Clermont Auvergne Métropole et de la mairie ont abouti à l'aménagement d'une voie sécurisée pour les piétons entre Saulzet et Ceyrat (pont de Rède) et à des aménagements sur la départementale 2089. Le revêtement de la route a été refait et une nouvelle signalisation permet de limiter la vitesse des véhicules. L'association demande le prolongement de la limitation à 50 km/h de la sortie de Saulzet jusqu'au carrefour de la rue de Puy Giroux.

Il est toujours difficile de stationner dans le village.

L'utilisation de la salle des jeunes a donné lieu à l'élaboration d'une convention entre la mairie, les jeunes du village et les parents. Dans le cadre de la politique actuelle visant à lutter contre les déperditions thermiques dans les bâtiments publics, l'association a demandé le remplacement des fenêtres de l'école. On remercie les conseillers départementaux Eléonore Szczepaniak et Pierre Riol, le Conseil départemental, pour l'obtention d'une subvention pour notre contribution à l'éradication de l'ambrosie (plante invasive allergène) le long de la RD 2089. La municipalité a mis à notre disposition du matériel pour l'entretien du petit patrimoine. La cabine à livres a été aménagée par les services municipaux.

Nous attendons une réponse concernant notre demande de création de jardins familiaux pour permettre aux personnes du village qui n'ont pas de terrain de pouvoir jardiner. Ces jardins pourraient bien entendu contribuer à l'amélioration de la vie locale (solidarité, loisirs, vie familiale, environnement).

Caracycle

Une belle saison 2020 pour le Caracycle !

À la sortie du confinement au mois de mai 2020, l'association a vu son importance réaffirmée. Alors que l'organisation des transports en communs était compliquée,



les enfants ont pu reprendre leur vélo sans difficulté : à vélo tout est plus simple ! Une bonne promo d'une douzaine d'enfants a pédalé avec enthousiasme en mai et en juin.

La rentrée de septembre 2020 était aussi sous une bonne étoile. Les trajets ont eu lieu, les nouveaux CP se sont très vite débrouillés comme des petits champions !

Au printemps, les trajets ont repris le vendredi 30 avril. Nous acceptons avec plaisir l'aide matérielle ou logistique, n'hésitez pas à nous contacter.

EREA de Lattre de Tassigny

Malgré les obstacles et complications liés à la crise sanitaire, l'EREA d'Opme, avec les adaptations sanitaires, continue à mettre en œuvre une pédagogie grandement fondée sur l'ouverture de l'établissement.

Des outils numériques de plus en plus utilisés

Largement utilisés pendant le confinement, les outils numériques utilisables sur smartphone le sont également de plus en plus dans des domaines très divers, qu'il s'agisse de révisions en anglais ou dans d'autres disciplines scolaires, mais aussi en EPS, domaine où le corps est en jeu, en lien avec d'autres enseignements conduits dans l'établissement. Ainsi, les applications permettant de réviser des connaissances concernant muscles et squelette sont bénéfiques pour renforcer et approfondir l'apprentissage de bonnes postures dans le cadre des formations professionnelles.

Les quelques grammes d'un smartphone s'avèrent aussi très utiles lorsqu'il s'agit de soulever des kilos fonte. Les élèves doivent utiliser des applications permettant le calcul des charges mais ils font aussi appel à des tutoriels vidéos bien utiles lorsque lire est encore parfois difficile. Récemment, munis de leurs téléphones dont l'usage était, dans ce cadre-là permis au nom de l'exception pédagogique, les élèves ont pu réviser des connaissances en biologie en participant à un escape game inspiré par l'univers du football. Les élèves ont dû coopérer entre eux pour résoudre les différentes énigmes, trouver plusieurs codes secrets et réussir plusieurs épreuves réparties dans l'établissement, afin de venir virtuellement en aide au footballeur Mattéo Guendouzi. Toutes les étapes de ce jeu sérieux ont permis de réviser des connaissances sur les liens entre alimentation et effort physique et aucun élève n'oubliera désormais que l'eau est à la base de la pyramide alimentaire.

Et ce n'est pas parce qu'on fait appel à des outils numériques que le rapport à l'environnement est oublié. Des élèves ont utilisé des applications pour participer à une chasse aux trésors autour du lac Chambon et découvrir ce lieu emblématique du massif du Sancy.

Dans tous ces domaines le smartphone, bien plus utilisé par les élèves de l'établissement que les ordinateurs, ne remplace pas l'action de l'équipe enseignante (les applications et supports sont proposés ou conçus par les professeur.e.s) mais constitue un prolongement attractif et fonctionnel, support à un travail personnel des élèves.

Le cinéma s'invite à l'EREA

Parmi les divers projets culturels conduits au sein de l'établissement, il en est un qui concerne l'ensemble de l'établissement, résultat d'un partenariat étroit entre le lycée professionnel et l'association Plein la Bobine historiquement connue pour ses actions en lien avec le festival de cinéma jeune public de La Bourboule. Les déplacements étant parfois compliqués à la fin du premier trimestre scolaire, c'est le cinéma qui est venu à l'EREA, l'équipe de Plein la Bobine ayant proposé aux élèves une programmation cinématographique sur mesure permettant aux élèves, contrainte sanitaire oblige, de voir des films sans sortir de leur classe.



Cette action ne s'arrête pas là, afin de rendre les élèves plus curieux et plus actifs dans leur réception du septième art, Plein la Bobine et les enseignant.e.s proposent aussi deux types d'actions : d'une part des ateliers de pratique, d'autre part un travail de programmation. Certains élèves ont participé à des ateliers de cinéma d'animation. Des techniques utilisant le dessin, le papier découpé ou la mise en mouvement de figurines leur sont désormais plus familières. D'autres élèves vont contribuer à la programmation du festival du mois de juin dans le Sancy, et s'exercent à présenter des films dans les écoles primaires. Le partenariat avec les écoles romagnatoises est à l'étude. Comme d'autres projets de l'établissement, cette action bénéficie d'un financement de la région AURA.

Un établissement solidaire

Décrit souvent comme un établissement isolé par sa situation géographique, l'EREA est ouvert sur le monde et les élèves des classes ULIS, particulièrement conscients de certains enjeux de société, dont certains accentués par la crise sanitaire, ont mis en œuvre plusieurs actions de solidarité en partenariat avec des acteurs du monde social et économique.

À l'automne, dans le cadre du dispositif Mini entreprise, après avoir rencontré leur mentor, en la personne du consultant Jean Delorme, les élèves ont commencé la mise en place d'un atelier couture, aidés par les conseils d'une responsable de l'atelier de confection Oréline d'Issoire. Avec pour intitulé « Les petites aiguilles écolo », l'atelier de couture créé met en œuvre les valeurs de développement durable. Des tissus, souvent récupérés, seront convertis en sacs et sachets permettant de faire ses

courses dans des contenants durables et contribuer ainsi à une réduction des déchets profitable à tout le monde.

Les élèves ont également renouvelé l'action mise en place l'an passé avec l'association Sakado. Il s'est agi, avant les fêtes de fin d'année, de constituer des kits d'objets pour aider des personnes sans domicile fixe. Les élèves se sont donc investis pour constituer, en cohérence avec les propositions de l'association, des sacs à dos contenant quatre kits utiles à la vie quotidienne.

Plus récemment, les élèves ont rencontré deux étudiants impliqués dans la Maison des solidarités étudiantes (MDSE) afin d'organiser avec cette institution une collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour aider des étudiants en difficulté. La collecte est toujours d'actualité.



Romagnat tennis club

Tennis fauteuil

Le Romagnat Tennis Club a choisi d'interviewer ses membres du tennis fauteuil dans le but de présenter la discipline, la section et de lever les éventuelles interrogations. Pour cela, nous avons rencontré Caroline, Christophe et Nicolas.

RTC : Dans le cadre de la pratique du tennis fauteuil, expliquez-nous les différences avec le tennis valide ?

Christophe : La pratique du tennis fauteuil est très proche du tennis valide. En effet, le terrain, la hauteur du filet et les balles sont identiques. La grande différence est dans la possibilité d'avoir un deuxième rebond si besoin avant la frappe. Les déplacements sont également différents car il nous est impossible de nous déplacer latéralement. On va favoriser les grands déplacements en dessinant des grands cercles et des huit.

RTC : Comment avez-vous découvert le Romagnat Tennis Club et comment s'est passé l'intégration ?

Caroline/Christophe : Nous pratiquons le tennis fauteuil à l'ASM depuis 4 ans et avons découvert le club de Romagnat grâce à un de ses adhérents, rencontré aux Cézeaux lors d'un événement autour de la pratique handisport.



Le nombre de joueurs pratiquant le tennis fauteuil en Auvergne est faible. L'idée d'un partenariat avec l'ASM s'est concrétisée en 2019.

L'intégration par le sport est toujours plus aisée. L'accueil a été super avec des joueurs valides avenants, nous proposons même de pratiquer le tennis avec eux.

Le club a tout fait pour que les infrastructures soient aux normes pour une personne en fauteuil : que ce soit pour le stationnement, les sanitaires et un accès facile pour se rendre dans la salle.

RTC : Quels sont vos projets dans un futur proche au sein du club ?

Nicolas : La période actuelle n'est pas favorable à la pratique sportive. Malgré cela, nous avons eu la chance de pouvoir continuer à nous entraîner dans les structures couvertes, grâce au club et la municipalité. Nous les remercions grandement.

La section a la chance d'accueillir 5 joueurs réguliers. Le club a aujourd'hui les moyens humains et matériels de faire grandir cette section.

De plus, notre volonté est de sensibiliser et de faire découvrir aux pratiquants du club le tennis fauteuil en organisant une journée « essaye mon fauteuil » : évènement liant le tennis fauteuil et le tennis valide.



RTC : Pratiquez-vous le tennis en compétition ?

Si oui comment ?

Nicolas : Malheureusement, le championnat de France par équipe a été annulé à cause de la situation sanitaire actuelle. Mais, l'entente Romagnat/ASM continue d'exister et a pour objectif de ramener un titre dans le Puy-de-Dôme dans un avenir proche.

Nous avons également un joueur sélectionné pour le championnat de France individuel en juin à Grenoble.

RTC : Merci Christophe, Caroline et Nicolas

Si vous souhaitez essayer le tennis fauteuil, **contactez Bertrand au 06 31 48 67 39**. Nous pouvons vous proposer des séances d'essais gratuites.

Tennis Santé

Venez tester le Tennis Santé dans un club dynamique et accueillant près de chez vous : le Romagnat Tennis Club ! Le Romagnat Tennis Club, labellisé Tennis Santé Bien Être, propose une offre découverte inédite : **3 séances gratuites pour tous(tes)**.

Le club vous garantit ainsi une pratique individualisée, ludique et sécurisée du tennis par un enseignant

professionnel diplômé d'État ayant suivi la formation Tennis Santé FFT.

Le programme Tennis Santé est adapté aux personnes concernées par le vieillissement et/ou atteintes de diverses pathologies chroniques : hypertension artérielle, coronaropathies, surpoids et obésité, diabète de type 2, stress, anxiété, dépression, cancer (sein, prostate, colon), pathologies articulaires (arthrose, spondylarthrite, polyarthrite), asthme...

En plus de ses vertus et effets thérapeutiques, le Tennis Santé procure beaucoup de plaisir et contribue au maintien et au développement du lien social.

Alors, n'hésitez plus à en parler à votre médecin et venez nous rencontrer !

Manon Aimes : 06 63 44 01 69



ASM Romagnat Rugby Féminin

L'ASM Romagnat Rugby Féminin dispute les Play off

Reconnues sportives de haut niveau, les filles de l'ASM Romagnat Rugby Féminin poursuivent le championnat Elite 1 malgré la crise sanitaire. Les joueuses, les coaches Fabrice Ribeyrolles et Vincent Fargeas ainsi que l'ensemble du staff, sont ainsi testés toutes les semaines et suivent un protocole sanitaire strict. Cela ne les a pas empêchées de brillamment se qualifier avec six victoires en six matchs lors des phases de poule. Lors des Play off, elles affronteront Bayonne, Toulouse et le Stade Bordelais, avec un premier match le 28 février à Bayonne et un dernier le 2 mai à Bordeaux (voir calendrier). Pour participer aux demi-finales, il faudra que les filles terminent dans les deux premières places de cette poule.

Dans l'attente de ce retour à la normale, le club propose de suivre les matchs en live sur les réseaux sociaux, un moyen digital et différent de continuer à encourager nos joueuses.

Concernant l'Équipe Fédérale et l'équipe U18, elles continuent de s'entraîner le samedi matin. La Fédération Française de Rugby a annoncé l'arrêt de la compétition mais, malgré cela, la motivation reste présente et la saison prochaine se prépare.

Officialisation de l'association Sport féminin and co

L'association Sport Féminin and Co a été créée officiellement en janvier 2021 et l'ASM Romagnat Rugby Féminin en fait bien évidemment partie. Projet innovant et initié par Claude Michy, qui regroupe cinq clubs de sports différents : le volley-ball de Chamalières, le HBCAM63, le Clermont-Foot et la section football de l'ASM Omnisports, tous conjugués au féminin. Elle va aider les clubs dans la réussite de leurs projets respectifs et communs, dans la valorisation du sport féminin. C'est une vision d'avenir pour le territoire Auvergnat. L'ASM Romagnat Rugby Féminin est très heureux d'en faire partie !

Pour lancer parfaitement Sport Féminin and Co, nous avons eu la chance de recevoir la ministre des Sports,

Roxana Maracineanu, le 25 janvier dernier. Lors de cette journée, certaines joueuses ont pu s'entraîner sous l'œil avisé de la ministre, qui a également pu échanger avec tous les acteurs de ce projet.

Décès de l'entraîneur des U18 Didier Garlando



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Didier Garlando. Très investi au sein de notre club, Didier était un passionné de rugby et de ses valeurs qu'il a su transmettre à ses joueuses en tant qu'entraîneur des U18.

Didier avait également pris part au projet des RUBieS de l'ASM, créé en 2019 par le Centre Jean-Perrin et l'ASM Omnisports. Il entraînait les pratiquantes dans une activité de rugby santé adaptée.



ASR athlétisme

L'AS Romagnat, c'est un groupe running :

✓ le mardi et le jeudi, à 18 h au Stade des Cézeaux à Aubière

L'AS Romagnat, c'est un groupe trail :

✓ le mardi et le jeudi, à 18 h 30 à l'Arténium de Ceyrat

L'AS Romagnat, c'est un groupe running-loisir :

✓ le samedi à 9 h au stade de Romagnat et le 1^{er} samedi du mois en extérieur.

L'AS Romagnat, c'est la marche nordique :

✓ le mercredi, un groupe sportif à 17 h 30 au stade de Romagnat

✓ le jeudi à 14 h, deux groupes (sportif et loisir) au stade de Romagnat



✓ le samedi à 9 h, deux groupes (sportif et loisir) au stade de Romagnat, avec la possibilité d'une sortie en extérieur le 1^{er} samedi du mois

L'AS Romagnat, c'est l'athlé forme et santé : pratique associant la marche nordique, le renforcement musculaire et les étirements

✓ le lundi à 18 h, un groupe préparation physique athlé / gym santé, salle Boris-Vian à Saulzet-Le-Chaud

✓ le vendredi à 18 h, un groupe running forme, au stade des Cézeaux à Aubière

✓ le samedi à 9 h, un groupe marche nordique, cardio fit et remise en forme, au stade de Romagnat

L'AS Romagnat, c'est une course « La Romagnatoise », au programme, 3 courses (36 km, 21 km et 12 km), un parcours de marche nordique et une course enfant.

L'AS Romagnat, c'est surtout un club convivial, prêt à vous accueillir !



ASR plongée

Un petit groupe de plongeurs givrés de l'ASR a décidé un matin de février d'aller explorer le Pavin sous la glace. Malgré une température de l'eau très froide ! Ils se sont vite réchauffés aux rayons du soleil et à l'émotion, pour certains, de découvrir une plongée sous la glace...



Retrouvez toutes les coordonnées des associations romagnatoises sur le site www-ville-romagnat.fr

Prochain bulletin municipal

La date limite de remise des contributions est fixée au 2 juillet 2021, pour le bulletin N° 106 (parution en septembre 2021).

Merci de transmettre séparément articles et photos, sans mise en page, au service communication : service-com@ville-romagnat.fr

La « participation citoyenne » selon la municipalité

Dans le programme de la liste devenue majoritaire, il était écrit :

« La participation citoyenne sera notre manière d'agir ensemble pour Romagnat ».

Visiblement, la municipalité en a une idée très personnelle.

En tout cas, CE N'EST PAS LA NÔTRE.

Participer, oui ! Mais participer à quoi, pourquoi et surtout avec qui et comment ?

Deux exemples illustrent la méthode de « participation citoyenne » proposée par la municipalité.

1) Le devenir de la zone libérée par le FLEP, avenue de la République

Pour cet exemple qui appelle autre chose que de l'entre soi, nous apprenions le 02 Février 2021, et de manière fortuite, que le site de l'ancien FLEP (Foyer Laïque d'Education Populaire) va être en vendu.

Qui a décidé de son sort? Vous, citoyens de Romagnat, détenteurs de son patrimoine ? Vous avez participé à cette décision ?

Même nous, élus à part entière, n'avons été ni consultés, ni mis au courant de cette décision prise en petit comité : aucune information en Commission urbanisme, aucun débat, aucun vote municipal.

Le FLEP est en vente ! Circulez, y'a rien à voir !

Cerise sur le gâteau et mascarade datée du 1^{er} Janvier, une « participation citoyenne » serait lancée pour définir l'usage d'un site qu'on a... décidé de vendre !!! Seule information 2 mois plus tard, lors de la remise de cet article (le 4 Mars) : des clics en cascades, pour arriver à un entrefilet perdu sur le site municipal.



Alors un débat, à quoi bon ? Pour quoi faire ? S'il est cédé, ce site sera sorti de toute maîtrise municipale.

NOUS SOMMES OPPOSÉS A LA VENTE DU FLEP PAR LA MUNICIPALITÉ

La participation citoyenne qu'on vous propose, ce n'est pas de savoir ce qu'on va faire avec ce site qui se libère, mais seulement à qui le vendre. Celle qui doit être organisée avec les habitants doit porter sur l'évolution, en gardant dans le giron du patrimoine municipal ce lieu idéalement situé et chargé d'histoire associative.

Le seul débat préalable qui vaille **avant toute idée de cession**, c'est de savoir comment imaginer, en conservant ce site, un réaménagement pour offrir, une plus-value de services à des structures/associations/initiatives existantes ou potentielles.

2) Citoyens du bourg et de Romagnat en général, vous avez « participé » à cette mutation ?

Un mur en gabions y a remplacé celui en pierre, lieu de rendez-vous pour les anciens.

Des rampes et barrières en aluminium ont été posées en lieu et place des colonnes et dalles en pierre de Volvic qui étaient en harmonie avec le reste du patrimoine du centre bourg (église, maisons vigneronnes, croix, fontaines).

Celle de la place du Terrail en a même perdu la tête !

Moderniser tout en conservant « l'âme » d'un lieu est un déjà un art difficile en soi. Décider seul dans son coin sans associer les riverains et les citoyens conduit au manque d'inspiration et de goût.

La participation citoyenne, la vraie, ce n'est pas celle que l'on simule **après** avoir pris ses décisions. C'est celle que l'on met en place **avant**, pour que les décisions qui en découlent prennent tout leur sens.

Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS, élus « Imaginons Romagnat »

Chères Romagnatoises,

Chers Romagnatois,

Les élus de la majorité sont à pied d'œuvre et à votre écoute au quotidien.

En effet nous œuvrons encore et encore pour l'embellissement et le dynamisme de notre ville :

- La Résidence Simone Veil avec sa salle d'animation du CCAS offre un lieu de vie adapté aux séniors. Le jardin partagé avec les enfants de l'école Jacques Prévert est prévu.
- La place François-Mitterrand apporte un nouveau visage au centre-ville. Un espace partagé entre habitants, piétons, vélos, bus, voiture et commerces. Son aménagement valorise notre patrimoine et l'environnement : la fontaine, le mobilier, les gabions, le sapin et les nombreuses plantations sans oublier l'intégration du tri des déchets. L'inauguration officielle est à venir !
- L'espace Bernard-Brajon nouveau lieu de vie et de partage : les habitants sont arrivés dans une partie des logements, le FLEP a pris possession des spacieux locaux. Bientôt la cuisine centrale sera terminée et opérationnelle ainsi que le pôle santé.

Trois grands chantiers dont nous sommes fiers et qui modifieront notre manière de vivre.

Ces modifications nous amènent aujourd'hui à repenser la circulation, les déplacements doux, les liaisons entre les quartiers et les autres secteurs de la métropole. C'est pour cette raison que nous avons lancé « Le printemps des mobilités ».

Cette nouvelle démarche participative a démarré par une enquête sur jeparticipe.ville-romagnat.fr en attendant de pouvoir se décliner dans des rencontres réelles et physiques.

Malgré la crise sanitaire, notre volonté d'écoute et de dialogue est intacte.

Nous en voulons pour preuve le retour annoncé des rencontres citoyennes. Loin de la vindicte des réseaux sociaux ou des résistances stériles, ces temps d'échange direct entre élus et habitants, nous manquent autant qu'à vous.

Regarder ensemble vers l'avenir, c'est accepter de reconnaître que le monde a changé, doit changer, et faire en sorte que les nouvelles générations comme les anciennes, les nouveaux habitants comme les plus anciens, puissent se sentir bien ensemble à Romagnat.

Notre équipe est investie à vos côtés et vous accompagne pour le plus grand bien de notre belle commune.

Les élus de la majorité municipale

agirensemblepourromagnat@gmail.com



**AGIR
ENSEMBLE
POUR
ROMAGNAT**

Une équipe engagée, des actions durables !

Le tri
se simplifie,
100%

des papiers et
des emballages
vont dans le
bac jaune.

+
clermont
auvergne
métropole



Conception, réalisation : www.ruplusnet.com

www.ville-romagnat.fr

Astuces et conseils sur clermontmetropole.eu